



Académie tunisienne des sciences,
des lettres et des arts
Beit al-Hikma

ETUDE SUR LE SYSTÈME NATIONAL DU DOCTORAT

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

Sous la direction de
Mustapha BESBES

Février 2019

Composition du Groupe de Travail sur le Système National du Doctorat:

Mustapha Besbes, Académie *Beït al-Hikma*, président du Groupe de Travail ;

Kamel Barkaoui, Académie *Beït al-Hikma*, Professeur, Conservatoire national des arts et métiers, Paris ;

Abdelmajid Ben Amara, Directeur Général de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Larbi Bouguerra, Académie *Beït al-Hikma* ; Professeur honoraire à la Faculté des sciences de Tunis ;

Habiba Bouhamed Chaabouni, Académie *Beït al-Hikma*, Professeur, Université Tunis Manar ;

Slaheddine Cherif, Académie *Beït al-Hikma*, Professeur, Université La Manouba ;

Salem Chouaieb, Académie *Beït al-Hikma*, Directeur de recherche INSERM, Institut Gustave Roussy, France ;

Souad Chouk, Académie *Beït al-Hikma*, Maitre de Conférences, Université La Manouba ;

Lassaad El Asmi, Professeur, Université de Carthage ;

Henda El Fekih, Professeur, Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis, Université Tunis El Manar ;

Mériem Jaïdane, Professeur, Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis, Université Tunis El Manar ;

Jilani Lamlioui, Professeur, Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs de Tunis, Université de Tunis ;

Kais Ouni, Directeur des Etudes Doctorales, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Remerciements

Au terme de ce travail, que soient vivement remerciées les personnes qui ont activement participé à la rédaction de ce rapport:

Abdelmajid Ben Amara ; Habiba Bouhamed Chaabouni ; Jamel Chahed ; Salem Chouaieb ; Souad Chouk ; Ghislain de Marsily ; Kais Ouni.

Avec, pour leur participation à la phase de rédaction finale, des remerciements tout particuliers à :
Henda El Fekih ; Mériem Jaïdane ; Slaheddine Cherif.

Que soient également vivement remerciés les présidents et rapporteurs des sessions de l'Atelier :

Chedly Abdelly ; Amel Aouij ; Hédi Belhajsalah ; Soufia Ben Jebara ; Balkis Bouhaouala ; Jamel Chahed ; Souad Chouk ; Jilani Lamloumi ; Taieb Hadhri ; Hédi Negra ; Kais Ouni.

C'est enfin un agréable devoir de remercier celle et ceux qui ont rendu possibles la mise en ligne et l'exploitation de l'enquête
Beït al-Hikma au printemps 2018:
Henda El Fekih ; Majed Harchi ; Fethi Sellaouti.

***Ont participé à l'Atelier national d'évaluation, le 16 Novembre 2018
à Beït al-Hikma:***

Takoua Abdellatif ; Chedly Abdelly ; Helmi Aloui ; Amel Aouij ; Rabah Attia ; Ali Baklouti ; Samir Becha ; Hedi Bel Haj Salah ; Safya Belghith ; Mourad Bellasoued ; Jamel Ben Abda ; Sofia Ben Jebara ; Mustapha Ben Letaief ; Abdelmajid Benamara ; Mustapha Besbes ; Abdellatif Boudabous ; Balkis Bouhaouala ; Chedly Bradai ; Jamel Chahed ; Abdelmajid Charfi ; Leila Chikhaoui ; Souad Chouk ; Hedi Daghari ; Salma Damak ; Hajar Debbabi ; Belgacem Draouil ; Henda El Fekih ; Mohamed Ennabli ; Najoua Essoukri Ben Amara ; Azza Frikha ; Taieb Hadhri ; Mohamed Hamza ; Mohamed Hbaieb ; Mériem Jaïdane ; Sihem Jaziri ; Mohamed Salah Kadri ; Rym Lahmandi ; Jilani Lamloumi ; Halima Mahjoubi ; Jalel Mhalla ; Michèle El May ; Mohamed Mkaouar ; Maher Moakher ; Majid Naceur ; Mongi Naimi ; Hedi Negra ; Ridha Oueslati ; Kais Ouni ; Ali Samarat ; Mohamed Soula ; Hatem Zenzri.

Ont participé à l'étude, en répondant à l'enquête de Beit al-Hikma en Avril-Mai-Juin 2018:

Hédia Abdelkéfi ; Mohamed Naceur Abdelkrim ; Nahla Abdellatif ; Mohamed Adel Alimi ; Helmi Aloui ; Amel Aouij ; Saloua Aouadi Mani ; Hassen Aroui ; Mohamed Atri ; Nabiha Atti ; Mounir Ayadi ; Atef Azzouna ; Ridha Azzouz ; Jacqueline Bacha ; Mohamed Bagane ; Ali Baklouti ; Mourad Bédir ; Nizar Bel Hadj Ali ; Besma Bel Hadj Jrad ; Jamel Bel Hadj Tahar ; Ahmed Bellagi ; Mourad Bellassoued ; Jameleddine Ben Abda ; Asma Ben Abdallah ; Samir Ben Ahmed ; Amel Ben Ammar El Gaiad ; Zouhaier Ben Ayadi ; Brahim Ben Béya ; Nabil Ben Fredj ; Jaleleddine Ben Hadj Slama ; Abdessalem Ben Haj Amara ; Rached Ben Hassen ; Néjib Ben Jamaa ; Mustapha Ben Letaief ; Abdallah Ben Mammou ; Hechmi Ben Messaoud ; Mongi Ben Ouezdou ; Lotfi Ben Romdhane ; Amel Benazza ; Sofia Benjebara ; Kamel Besbes ; Hamouda Beyrem ; Mounir Bouassida ; Sami Boufi ; Habib Boughzala ; Mahmoud Bouhafs ; Balkiss Bouhaouala Zahar ; Rachida Bouhlila ; Ridha Bourkhis ; Chedly Bradai ; Mohamed Braham ; Jamel Chahed ; Hedia Chakroun ; Abdelilah Chaoui ; Samia Charfi Kaddour ; Adnen Cherif ; Leïla Chikhaoui Mahdaoui ; Houria Chokri Rezig ; Mnaouar Chouchane ; Hedi Daghari ; Ahlem Dakhlaoui ; Salma Damak ; Mohamed Debouba ; Belhassen Dehman ; Essebti Dhahri ; Hatem Dhaouadi ; Diala Dhouib ; Abdelwaheb Dogui ; Sonia Dridi Dhaouadi ; Mohamed Lotfi Efrit ; Michele Veronique El May ; Fredj Elkhadhra ; Najwa Essoukri Ben Amara ; Noureddine Gaaloul ; Mohamed Gargouri ; Radhouane Gdoura ; Abdeljelil Ghram ; Skander Hachicha ; Taieb Hadhri ; Mohamed Hammadi ; Mohamed Hamza ; Dorra Hmida ; Brahim Jadla ; Mériem Jaïdane ; Boubaker Jaouachi ; Mohamed Jaziri ; Sihem Jaziri ; Sana Jemmali Ammari ; Abdelmajid Jemni ; Mohamed Jmaiel ; Moez Khenissi ; Slaheddine Khelifi ; Rim Lahmandi Ayed ; Zohra Lili Chabaane ; Yamen Maalej ; Khelifa Maalel ; Halima Mahjoubi ; Linda Majdoub Mathlouthi ; Olfa Masmoudi Kouki ; Habib Marzougui ; Jalel Mhalla ; Hatem Mhenni ; Farouk Mhenni ; El Khansa Mkada Zghidi ; Maher Moakher ; Mahmoud Moussa ; Younes Moussaoui ; Moncef Msaddek ; Chaker Mzoughi ; Abdelmajid Naceur ; Kais Nahdi ; Fehmi Najar ; Mohamed Hédi Negra ; Abdelmottaleb Ouederni ; Ridha Oueslati ; Noureddine Raouafi ; Hichem Rejeb ; Mehrez Romdhane ; Mohsen Sakly ; Ali Samarat ; Ilhem Slama Belkhodja ; Khalifa Slimi ; Hichem Taghouti ; Moncef Tagina ; Mohamed Faouzi Zaghrani ; Mohamed Ali Zaibi ; Mounira Zammouri ; Hatem Zenzri ; Mourad Zghal ; Mahmoud Zouaoui.

La mise en ligne et l'exploitation du Questionnaire « Etude sur les Commissions de Doctorat » ont été réalisées par Majed Harchi, directeur du Service Numérique de l'Université Tunis El Manar.

Table des Matières

Préface	13
Synthèse	15
Introduction générale	25
1^{ère} Partie : Le Constat	
1.1 - Contexte général et accompagnement scientifique des doctorants	27
1.2 - Analyse des données DGRS-DED	35
1.3 - Etude de cas	42
2^{ème} Partie : L'enquête nationale et le Diagnostic	
2.1 - Enquête sur les Commissions de Doctorat	46
2.2 - Diagnostic: Forces & faiblesses du Système National du Doctorat	54
3^{ème} Partie : L'Atelier d'évaluation et le Plan d'Actions	
3.1 - Les Objectifs	59
3.2 - L'Atelier Du 16/11/18 et les Recommandations	60
Epilogue : Des propositions, et des interrogations	75
Annexe : Programme de l'Atelier du 16/11/18	81

Préface

L'Université tunisienne, créée depuis une soixantaine d'années, n'a organisé des diplômes de 3e cycle qu'une décennie après sa création. Le modèle français était alors celui qui a inspiré la préparation du doctorat et de sa soutenance. Par la suite, et à l'instar de la plupart des universités, c'est le doctorat unique qui fut institué en remplacement du doctorat d'Etat et du doctorat 3e cycle. L'augmentation importante du nombre d'étudiants, depuis les années 1990 a eu des effets sur la nature des sujets inscrits, sur la direction des recherches, la préparation et la soutenance. On peut affirmer sans conteste que le régime du doctorat pratiqué dans nos universités essaie de répondre à des conditions et pressions parfois contradictoires plutôt qu'il ne reflète une vision d'ensemble et poursuit des objectifs clairs prenant en considération les conditions de la recherche, ses exigences humaines et matérielles et en même temps les besoins de la culture et de l'économie nationales.

A la lumière de cette réalité, un groupe de membres de l'Académie tunisienne des sciences, de lettres et des arts « Beït al Hikma » s'est proposé pour étudier la réalité scientifique en Tunisie et s'est attelé, dans une première étape, à l'étude du système national du doctorat. Le rapport qui suit, présente les objectifs de cette étude ainsi que les résultats auxquels elle a abouti, ce qui est de nature à permettre aux décideurs et à tous ceux qui s'intéressent au sujet de disposer des éléments essentiels qui peuvent constituer la base solide et le cadre adéquat pour toute réforme visant la relève de la valeur scientifique de nos diplômes nationaux les plus élevés.

En enregistrant avec beaucoup de satisfaction l'intérêt encourageant qui a été porté à cette initiative de la part d'un grand nombre de professeurs universitaires, il est incontestable que la participation, à côté des membres de l'Académie et de hauts responsables ayant en charge la recherche scientifique et les études doctorales, de personnalités nationales et d'experts tous reconnus pour leur expérience dans la conduite des études doctorales, leur rigueur scientifique et leur indépendance intellectuelle, accorde à ce rapport une crédibilité certaine et en fait un document précieux auquel on se référera dans l'avenir.

Au nom de l'Académie, il m'est agréable d'enregistrer la valeur de ce travail et de féliciter tous ceux qui y ont participé, et en particulier le Professeur Mustapha Besbes qui a supervisé toutes les étapes du projet et a fourni un effort méritoire pour qu'il aboutisse au très haut niveau auquel est parvenu ce rapport.

**Le Président de l'Académie
Abdelmajid CHARFI**

Etude sur le Système National du Doctorat

Rapport final du Groupe de Travail

SYNTHÈSE

1- L'étude du Système National du Doctorat (SND) réalisée par l'Académie Beit el Hikma est d'importance de par l'ampleur des personnes concernées : 15000 doctorants inscrits en 2016, contre 10000 en 2012 et 2500 directeurs de recherche. Elle l'est profondément compte tenu des enjeux pour notre pays.

Objectifs et Méthode

2- L'objectif de cette étude a été d'établir le diagnostic de l'existant, d'identifier forces et faiblesses de ce maillon de la recherche essentiel et de proposer un plan d'actions. Ceci a été fait selon la démarche suivante : phases préliminaires d'observation et d'analyse des données et des documents, suivies d'une enquête nationale sur le fonctionnement interne des Commissions de Doctorat (CD) qui a sollicité membres et présidents de CD, directeurs d'Ecoles Doctorales (ED), ainsi que responsables des structures d'accueil. Ces deux phases ont établi un diagnostic de l'existant qui a permis d'émettre des recommandations au terme d'une évaluation-validation par les pairs lors d'un Atelier national à *Beït al-Hikma*.

Les Données et le Constat

3- Les données analysées sont celles répertoriées d'une part dans les services de DGRS-DED, qui couvrent 9 années (2008 à 2016), et d'autre part dans la base de données -créeé en 2014-*Thèses.tn*, des thèses en préparation. Cette dernière recouvre près de 14000 sujets de thèses répertoriés, dont environ 30% déjà soutenues. Elle permet de saisir les grandes orientations du doctorat tunisien, accaparé à 85% par les Sciences dures et les Technologies, les Lettres, le Droit et les Sciences humaines occupant la portion congrue.

4- L'étude de cas de l'ED de l'ENIT a permis d'affiner les résultats obtenus : ses archives comportent plus de 1000 thèses sur 22 années (1995 à 2017) permettant d'aborder avec précision deux indicateurs importants du SND : la durée effective de préparation de la thèse et le taux d'abandon des inscrits.

Enquête Nationale sur les Commissions de Doctorat

5- L'enquête nationale a été mise en ligne du 27/04/18 au 02/06/18 sur plus de 1000 adresses électroniques correspondant à 40% du corps des Pr et MC. Le taux de réponse de 14% ne concerne directement que 6% des Pr et MC au plan national, mais les CD auxquelles ils appartiennent forment plus de 40% du nombre total des CD du pays, représentant 32% des Pr & MC encadrants, 30% des doctorants nationaux, 54% des thèses soutenues en 2017 et près de 70% des thèses soutenues en cotutelle.

6- Les principaux thèmes du questionnaire ont porté sur: le volume et les modalités de gestion de la CD ; la Charte des études doctorales, ses compléments, son évaluation ; les critères de recrutement et d'évaluation de l'étudiant pour l'inscription en thèse, le mode de présentation-validation du sujet/projet de thèse ; la vérification par la CD des conditions de travail de l'étudiant: logistique et financement ; le rapport d'avancement annuel et l'autorisation d'inscription pour l'année suivante ; la commission de thèse pour chaque doctorant ; les crédits des formations complémentaires, la recevabilité du manuscrit et la publication d'articles préalables, l'analyse de plagiat ; la validation du manuscrit de thèse avant sa transmission aux rapporteurs : gestion du manuscrit par les membres de la CD, copie numérique du manuscrit, du rapport du directeur, la durée entre le dépôt du manuscrit et la soutenance.

7- Les principales réponses au questionnaire s'organisent en treize lignes directrices principales : i) Charte des études doctorales: son application ne fait pas l'objet d'un rapport annuel et n'inclut pas de compléments (précisant l'intégrité scientifique et les règles de propriété intellectuelle) ; ii) évaluation des Ecoles Doctorales (art.9 Arrêté du 13/11/2007) : le rapport d'évaluation n'est pas communiqué aux membres des CD ; iii) le recrutement des doctorants se fonde sur le cursus et les scores, quasiment jamais sur la possibilité de financement ; iv) l'évaluation et la validation du projet de thèse proposé se fondent quasi exclusivement sur l'avis de l'encadrant ; v) la CD ne se soucie pas des conditions de travail de l'étudiant : logistique, financement du projet, bourse de doctorat ; vi) Pour plus d'un tiers des cas il n'existe pas de « commission de thèse pour chaque doctorant » composée de 3 membres ; vii) pour la validation du manuscrit de thèse la CD s'en remet au rapport du directeur de thèse ; viii) les membres de la CD ne reçoivent pas de copie numérique du manuscrit avant la réunion (ni de copie numérique du rapport du directeur de thèse), ce qui ne facilite pas la prise de décision en connaissance de cause, et qui serait le prélude à la numérisation systématique, et donc la diffusion, nationale et internationale, des thèses soutenues ; ix) il existe un certain flou dans les procédures, par exemple pour la désignation des

rapporteurs de thèses ; x) des difficultés dans la mise en œuvre du contrôle anti-plagiat, malgré l'existence d'une réglementation très avancée ; xi) des difficultés de coordination inter structures au sein d'une même école doctorale ; xii) des différences préjudiciables entre les critères d'évaluation au sein d'une même discipline ; xiii) un certain souci vis à vis de la qualité de l'encadrement scientifique, et la recommandation corollaire d'entamer une réflexion à deux niveaux : a) sur les critères, les modalités de préparation et le niveau scientifique de l'Habilitation Universitaire, b) au niveau de l'évaluation continue des enseignants-chercheurs.

Atelier de Validation

8- Lors de l'Atelier national (16 Novembre 2018) où les recommandations ont été émises, une session plénière a présenté un panorama des questions doctorales, l'évaluation périodique des Ecoles Doctorales, le portail Thèses.tn, la question des débouchés et du rapport du doctorat à l'Entreprise, une expérience de gestion d'une CD pléthorique, la recevabilité du manuscrit de thèse et l'évaluation des publications scientifiques, un point de vue original pour davantage de qualité des thèses de doctorat en droit pour terminer par un grand questionnement sur le Doctorat, diplôme ou premier métier ?

9- L'Atelier s'est ensuite organisé en groupes de travail spécialisés autour de quatre thématiques jugées prioritaires : le pilotage national des formations doctorales, la diversification des débouchés et l'implication des entreprises, le système national d'information doctorale, l'amélioration du fonctionnement des commissions de doctorat.

Forces et Faiblesses du Système National du Doctorat

10- Les idées fortes, autant du constat que des propositions sont présentées dans ce qui suit. Les constats établis par le Groupe de Travail permettent de dégager les lignes de force et de faiblesse du système national du doctorat (SND).

11- Les points forts du SND : Le portail Thèses.tn constitue un acquis précieux qui fournit les bases quantitatives et qualitatives d'une réflexion sur le doctorat. Les modalités d'inscription en doctorat sont partout bien rodées. Certaines ED assurent une mission d'information extrêmement utile. Les dispositions réglementaires de sanction du plagiat existent d'ores et déjà dans l'arsenal juridique tunisien. Les thèses en cotutelle affichent des résultats clairement performants, en termes de rendement global et de taux de réussite.

La majorité des ED a adopté une Charte des Etudes doctorales. Le comité de suivi (Commission de Thèse pour Chaque Doctorant: CTCD) est un acquis considérable en terme de contrôle scientifique. Une CTCD existe dans près de 50% des CD, et elle est plutôt constituée de trois membres. La recevabilité du manuscrit de thèse est liée à une validation internationale et nécessite la publication d'un article dans 84% des CD. Les points faibles ont été classés en deux grandes rubriques: ceux ayant trait au pilotage national du système du doctorat, ceux relatifs à la gouvernance des ED et des CD.

12- Les Points faibles au niveau du Pilotage national du SND : Thèses.tn n'est pas validé par les Ecoles Doctorales, son contenu n'est pas régulièrement mis à jour, ses possibilités d'interrogation sont encore limitées, les doctorats en langues, littérature et sciences humaines, et en sciences juridiques sont trop peu développés. Il y a des professeurs qui n'encadrent pas de thèses, d'autres dirigent vingt thèses de doctorat ou plus. Les doctorants passent beaucoup trop de temps en thèse. La moitié des effectifs passe une ou plusieurs années en situation de « sans papiers ». Cet état renforce l'image du jeune chercheur dilettante, et du directeur de thèse laxiste. Les ED n'ont pas les moyens d'assurer réellement la « coordination entre les études doctorales et les thématiques scientifiques nationales prioritaires ». 50% des doctorats obtenus par les étudiants tunisiens, sont délivrés par des Universités Européennes et les Universités tunisiennes n'ont pas les moyens d'inverser le flux migratoire auquel sont incités les meilleurs de nos doctorants. Les Textes règlementaires (décret 2013-47) continuent à véhiculer le modèle du chercheur isolé, sans attaché avec un laboratoire ou une unité de recherche. Les structures scientifiques en place ne sont pas en mesure d'assurer le traitement des cas pathologiques et se défaussent sur l'Administration. Il n'y a pas de réflexion sur les critères, les modalités de préparation et le niveau scientifique de l'Habilitation Universitaire. Il n'y a pas de réelle réflexion sur l'évaluation continue des enseignants chercheurs. Le doctorat ne s'intègre pas ou trop peu dans un projet scientifique. Le taux d'abandon est très élevé : près de deux étudiants sur trois inscrits au doctorat ne terminent pas leur cursus. Pour l'inscription en thèse et pour juger le projet de thèse soumis, la CD considère rarement l'existence d'un financement. L'enseignement supérieur constitue 90% des débouchés du doctorat. Il n'y a quasiment pas de docteurs orientés vers l'Entreprise.

13- Points faibles de la gouvernance des ED et des CD : La Charte des Etudes doctorales ne fait pas l'objet d'un rapport annuel. Peu de chartes doctorales incluent des compléments précisant l'intégrité scientifique. L'ED fait l'objet d'une évaluation triennale comme le prévoit la réglementation, mais 85% des membres des CD n'en sont pas informés. Trop peu d'Ecole Doctorales

publient des informations précises sur le suivi individuel des étudiants. Il n'existe pas de guide de rédaction des projets présentés à l'avis de la CD pour une première inscription. Faute de secrétariat, les CD fonctionnent dans l'urgence, la précipitation, et une opacité propice à des écarts préjudiciables à la qualité du Doctorat. Les membres des CD ne reçoivent pas de copie numérique du manuscrit ni du rapport du rapporteur. Le directeur de thèse n'est pas invité à présenter/discuter le manuscrit devant la commission. La durée moyenne entre le dépôt du manuscrit et la date de soutenance est trop longue, 4 mois en moyenne. La mission de la commission de suivi CTCD est annulée par la clause permettant au directeur de thèse d'assurer seul les missions de contrôle. Les dispositions réglementaires de sanction contre le plagiat existent mais les modalités de mise en œuvre n'en sont pas précisées.

Objectifs d'Avenir et Recommandations

14- A partir de ces points faibles ont été dégagés 2 objectifs, faire du Doctorat une expérience professionnelle de recherche responsable et améliorer la Gouvernance des Ecoles Doctorales et des Commissions de Doctorat. Quatre listes de recommandations y sont associées.

Pilotage National des Formations Doctorales

15- Recommandation pour le pilotage national des formations doctorales : création d'un Conseil National de la Recherche et des Formations Doctorales. Le pilotage national doit reposer sur une instance à laquelle l'autorité scientifique et morale, le haut niveau de ses membres, confèrent la légitimité nécessaire pour faire accepter et appliquer les décisions par les parties prenantes, en termes de prospective, d'adaptation et d'anticipation des réformes, de capacité de surveillance, d'arbitrage et de résolution des conflits. Cette institution serait le Conseil National de la Recherche et des Formations Doctorales (CNRD), une entité consultative auprès du MESRS, intellectuellement indépendante, composée d'experts et de représentants des parties prenantes, une force de proposition et d'orientation qui assure le pilotage, la régulation et l'évaluation permanente de l'ensemble du SND dans le cadre de la stratégie nationale des études doctorales. Les objectifs et les missions de cette instance devront être très précisément délimités et ne pas empiéter sur ceux d'organes existants et d'ores et déjà fonctionnels. Cette instance doit être dotée des moyens nécessaires pour en garantir à la fois l'efficacité, l'indépendance et la pérennité ; elle devra notamment disposer d'un budget de fonctionnement propre. Parmi les Missions dévolues au CNRD, on peut citer le fait de proposer les orientations scientifiques et stratégiques des politiques doctorales, d'assurer les rôles de suivi, de surveillance et d'arbitrage en termes de prévention et de résolution

des conflits, d'encourager et coordonner la mise en réseaux et en synergie des formations doctorales aux plans national et international, d'initier et évaluer les coopérations scientifiques internationales.

Diversification des débouchés et implication de l'Entreprise

16- Recommandations sur la diversification des débouchés et l'implication des entreprises. Avec quelques pays, la Tunisie détient le taux de chercheurs recrutés dans l'enseignement supérieur parmi les plus élevés au monde (90%), alors que les entreprises en emploient seulement 3%. Ces proportions sont respectivement de 65% et 30% au Portugal, 30% et 60% en France, 10% et 80% en République de Corée. Le dispositif Mobidoc/Mobidoc Post-Doc a permis de contractualiser de jeunes chercheurs au sein des entreprises et un dispositif d'essaimage de spin off a été lancé pour renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes chercheurs. Parmi les solutions proposées, la pérennisation et l'internationalisation du dispositif Mobidoc ont été proposées comme pistes pour améliorer l'employabilité des jeunes docteurs et diversifier les activités des entreprises. Une autre proposition prévoit un texte de reconnaissance du doctorat pour la promotion de grade des cadres supérieurs (i.e. ITCEQ¹) et introduire, dans les textes de la fonction publique, le grade de docteur. Parmi les propositions retenues pour améliorer le niveau d'emploi des docteurs dans l'entreprise, il est recommandé d'inciter les universités privées à recruter des Docteurs, d'autoriser le détachement des enseignants-chercheurs dans les Entreprises et dans les Universités privées, de créer un statut de chercheur financé par l'Entreprise, d'instaurer le système post doc dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de le doter des textes appropriés, d'inciter la création dans les entreprises d'unités de R&D formées par des docteurs, d'encourager les entreprises à recruter des docteurs avec des avantages fiscaux (Crédits Impôt-recherche) ou une prise en charge d'une part du salaire.

Système d'Information National sur le Doctorat

17- Recommandation pour la mise en place du Système d'Information National sur le Doctorat. Avec l'augmentation croissante du nombre des doctorants, la gestion de leur cursus et plus globalement une politique nationale cohérente du Doctorat a besoin d'informations précises, complètes et rapidement disponibles. Cette nécessaire modernisation doit se concrétiser par la mise en place d'un Système d'Information National sur le Doctorat (SIND) dont l'objectif est d'améliorer les capacités d'évaluation et de décision

¹ Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ)

des différentes parties prenantes du Système National du Doctorat, tout en facilitant l'accès à l'information, et de disposer de données fiables pour une meilleure conception des politiques doctorales. Le SIND s'inscrit dans le cadre du système national du Doctorat en impliquant toutes les parties prenantes : étudiants, enseignants, administratifs, commissions de doctorat, écoles doctorales, établissements, universités, Jurys de recrutement, administration centrale du ministère, et tout organe appartenant au monde socioéconomique. Dans ce sens, il faudra établir une stratégie nationale qui définisse les besoins, les objectifs à atteindre, les sources d'informations et comment le SI permettra d'améliorer sensiblement la qualité de la formation doctorale. Le SI doit essentiellement garantir une communication efficace entre tous les intervenants dans le système doctoral et un échange informationnel fluide et sécurisé.

18- Thèses.rnu.tn forme la composante essentielle du SIND mais devra être amélioré : en intégrant une plateforme de sélection des candidats et des sujets thèses, en les mettant en concordance avec certaines plateformes existantes telles que Adab, Ines, etc... , en instaurant des mécanismes de suivi des abandons des doctorants en cours de route. Au-delà de ces aspects techniques, on devra procéder à des campagnes de sensibilisation des intervenants en mobilisant les institutions et les écoles doctorales pour des mises à jour des données, en informant et sensibilisant les chercheurs sur les procédures en relation avec Thèses.tn et en incitant les institutions et les universités à mettre à la disposition des Ecoles Doctorales les ressources humaines nécessaires.

Amélioration du fonctionnement des Commissions de Doctorat

19- Recommandation pour l'amélioration du fonctionnement des Commissions de Doctorat. La thématique des Commissions de Doctorat a occupé l'essentiel du questionnaire dont les principales réponses ont pu être organisées en lignes directrices : charte des études doctorales, évaluation des Ecoles Doctorales, le recrutement des doctorants, l'évaluation et la validation du projet de thèse proposé, les conditions de travail de l'étudiant, l'inexistence de « commission de thèse pour chaque doctorant », la validation du manuscrit de thèse, la mise à disposition d'une copie numérique du manuscrit de thèse par la CD, le flou dans les procédures, les difficultés dans la mise en œuvre du contrôle anti-plagiat, les difficultés de coordination inter structures au sein d'une même école doctorale, les différences préjudiciables entre critères d'évaluation au sein d'une même discipline, le souci vis à vis de la qualité de l'encadrement scientifique.

20- Le groupe recommande que la thématique du doctorat et le sujet de thèse concordent avec la formation antérieure du doctorant, et qu'un score d'admissibilité fondé sur le cursus soit défini. Côté directeur de thèse et évaluateurs, il y aurait avantage à définir des spécialités au sein des grandes disciplines et à les rendre publiques. Il est par ailleurs recommandé de fixer le nombre maximum d'étudiants à encadrer, et de faire a priori confiance au directeur de thèse. Cette confiance concerne son autorité scientifique dans sa spécialité et sa capacité à diriger une recherche, mais la commission de doctorat se doit de recadrer, voire refuser dans les cas aberrants. Pour ce qui est de l'accompagnement du doctorant et du contrôle scientifique des travaux, on doit identifier le comité de suivi dès l'inscription, préciser les protocoles de l'exposé oral à l'issue de la 1ère année, qui valide ou non les travaux de cette 1ère année, vérifier la réalisation du premier niveau de travaux préalablement défini à l'issue de la 2ème année.

21- Les recommandations pour aller vers plus de qualité dans le Système National du Doctorat (SND) ne doivent pas être que structurelles. La composante humaine est essentielle à prendre en compte de manière scientifique dans la réflexion. La qualité ne peut émaner que des CD, mais en pratique, les réunions des CD ne permettent pas toujours de discuter sereinement donc scientifiquement. Le fonctionnement interne des CD mériterait une analyse plus fine et une réflexion en profondeur. Une analyse comportementale solide du SND permettrait d'établir un diagnostic solide et des recommandations de type «nudge²» devraient émaner de cette analyse. Ces petites solutions mises bout à bout améliorent la qualité du SND de manière durable tout autant que des réformes structurelles. Ces recommandations devront s'intéresser à des solutions concrètes, pour par exemple avoir des réunions de commissions moins nombreuses, plus efficaces et plus sereines, pour inciter à produire des publications de qualité tout en réduisant la durée des thèses.

Production participative de connaissances et développements à venir

22- Ce rapport a placé les principaux repères, les principales balises du système national du Doctorat, mais à sa lecture, il semble que tout ou presque reste à faire. Nos recommandations ne sont pas toujours ciblées, ont un caractère plutôt généraliste, et nécessiteront sans doute d'autres études et

² *Le nudge (« coup de pouce bienveillant ») est une méthode d'économie comportementale « incitant une population ciblée à changer de comportement ou à faire certains choix sans être sous contrainte ». R. Thaler a reçu en 2017 le Prix Nobel d'Economie pour la théorie du nudge.*

des approfondissements. C'est en effet là que se situe la limite de cet exercice de production participative de connaissances proposé par l'Académie : accéder à la gestion des connaissances du plus grand nombre des parties prenantes, mais accepter que cela se termine par autant de questions que de réponses, et peut être plus! En guise de conclusion, nous avons repris un certain nombre de textes remarquables, extraits des réponses au Questionnaire ou d'interventions à l'Atelier, et qui n'ont pu trouver de place dans le format contraignant adopté pour les quatre groupes thématiques de l'Atelier. Ces textes traitent de thèmes très divers et néanmoins fondamentaux : les abandons en cours d'études, l'archivage numérique des thèses, la charte doctorale, la durée de la thèse, l'évaluation des thèses, le financement des thèses, l'Habilitation Universitaire, les moyens des Ecoles Doctorales, la recevabilité de la thèse, la rémunération des encadrements, les relations entre ED, CD et comité de thèse, le pilotage national, la représentation des étudiants dans le débat national.

Fait à Tunis, ce 25 Février 2019

Mustapha BESBES

Etude sur le Système National du Doctorat

Introduction générale

L'Académie *Beït al-Hikma* a mis en place un projet d'étude de l'Etat des Sciences en Tunisie, et un Groupe de Travail chargé du Doctorat comme premier champ d'investigation. Avec un potentiel considérable de près de 15000 doctorants et 2500 directeurs de recherche, le Doctorat en effet constitue la véritable initiation à la vie scientifique : c'est là que se forment les jeunes chercheurs, mais le doctorat constitue également l'épreuve de vérité pour les directeurs scientifiques, qui forment la véritable clé de voute de l'édifice scientifique national. Les Commissions de Doctorat constituent par ailleurs un potentiel sans équivalent de concertation, d'expériences et d'échanges au plus haut niveau en matière de pédagogie scientifique, d'évaluations, de coopérations tuniso-tunisiennes et internationales, et d'innovations.

Dans le bouillon de culture exponentiel que sont devenues aujourd'hui les études doctorales (près de 15000 inscrits en 2016, contre 10000 en 2012), marquer une pause pour établir le diagnostic de l'existant, identifier les forces et les faiblesses de ce premier maillon de la recherche qu'est le Système National du Doctorat (SND), proposer un plan d'actions, tels sont les objectifs que s'est assignés le Groupe de Travail sur le Doctorat, qui s'intègrent dans les objectifs généraux du projet « Etat des sciences » validé par le Bureau de l'Académie en Mai 2017. Initiés et conçus lors de sa première réunion le 2 Novembre 2017, les travaux du GT devaient se concrétiser par la production d'un rapport final à la fin de l'année 2018.

Le présent rapport rend compte des discussions, des analyses de documents et de données, des entretiens et des travaux de terrain engagés par le Groupe de Travail. L'ensemble de ces éléments forme la 1ère Partie du rapport, intitulée « Le constat ».

Au terme des phases préliminaires d'observation et d'analyse des données et des documents, le GT a pris l'initiative, en Mai 2018, d'engager une enquête nationale sur le fonctionnement interne des Commissions de Doctorat (CD),

en partant de l'examen des règles, des procédures et des pratiques utilisées sur le terrain. Cette enquête a sollicité le concours de nombre de membres des CD, de présidents de CD et directeurs d'Ecoles Doctorales, ainsi que de responsables des structures d'accueil (Laboratoires et Unités de Recherche). L'analyse des résultats de l'enquête permet d'établir un diagnostic de l'existant : enquête et diagnostic forment la 2ème partie du présent rapport.

La richesse des propositions contenues dans les réponses à l'enquête nécessitaient une évaluation-validation par les pairs. Ce fut l'objet de l'Atelier national convoqué le 16 Novembre à *Beït al-Hikma*. La 3ème partie du présent rapport rend compte des travaux de l'Atelier et de l'ensemble des recommandations qui en sont issues.

1^{ère} Partie :

Le Constat

La première composante du constat est consacrée à l'examen de l'information des doctorants et à leur encadrement scientifique, traduite respectivement dans ces deux parties : visibilité et accessibilité de l'information, accompagnement et suivi scientifique.

Au cours de l'étude, le Directeur Général de la Recherche Scientifique et le Directeur des Etudes Doctorales du MESRS, Abdelmajid Ben Amara et Kais Ouni, ont rejoint le groupe de travail. Leur grande expertise et leur connaissance du système et des équipes, ont rendu possibles la collecte, l'analyse et l'interprétation des séries de données portant sur la période 2008-2016. La présentation des résultats obtenus forme un élément fondamental du constat.

La présence de Henda El Fekih au sein du groupe de travail nous a par ailleurs permis de bénéficier d'une expérience exceptionnelle : ancienne directrice à l'ENIT de l'ED Sciences et Techniques de l'Ingénieur, elle a mis à disposition du GT des données ciblées et en grand nombre, qui ont permis d'élaborer une étude de cas pour valider notre méthodologie. Cette étude de cas constitue un autre élément essentiel du constat.

Il est apparu, au cours de cette phase de constat, qu'un certain nombre de dysfonctionnements, de manquements ou d'anomalies devaient à l'évidence être corrigés. Des solutions, rectifications ou des améliorations y sont donc proposées dès cette phase, sans attendre la phase des recommandations, dans des passages en italiques.

1.1 - Le contexte général et l'accompagnement scientifique des doctorants.

1.1.1- Visibilité et accessibilité de l'information :

On peut y distinguer les trois points suivants: l'état de l'existant, ce qui serait souhaitable, et l'identification d'un opérateur pour la mise en œuvre et la gestion de ce volet.

1.1.1.1- Etat de l'existant :

Dans ce qui existe d'ores et déjà, il y a d'abord, de création relativement récente (2014), le catalogue des thèses en préparation : la base de données

Thèses.tn (Fig.1), qui renferme à ce jour³ 13873 sujets de thèses répertoriés, dont une certaine proportion⁴ ont d'ores et déjà été soutenues.

Malgré certaines insuffisances (faible contrôle des contenus, non validation par les Ecoles Doctorales, mises à jour indéterminées, possibilité d'interrogation encore limitée), Thèses.tn constitue un outil désormais incontournable, qui fournit d'ores et déjà les bases quantitatives d'une réflexion sur le doctorat. En toute première lecture, on peut y tenter le dénombrement des thèses par grande

Fig.1. Copie d'écran de Thèses.tn (<http://www.theses.rnu.tn/index.php>)

discipline. Une rapide comparaison avec la base Thèses.fr, permet de déceler les grandes orientations du doctorat Tunisien, lorsqu'on le compare par exemple au doctorat Français. Ainsi, et toujours selon Thèses.tn, les Sciences dites dures et les Technologies semblent monopoliser le doctorat Tunisien (85%) tandis que le doctorat Français fait une place très importante aux Humanités (près de 55% des inscrits, 37% des Doctorats délivrés en 2012⁵). Par grande discipline : alors qu'en France les 3 premières places sont occupées respectivement par le Droit, l'Histoire et la Littérature, en Tunisie ce sont la Biologie, le Génie Electrique et la Chimie qui arrivent en tête (Tab.1). Ainsi donc, Thèses.tn

³ <http://www.theses.rnu.tn/index.php> ; consulté ce 6 Sept. 2018 ; 17h30. Il faut noter la progression très rapide du catalogue, qui comptait 10730 thèses le 6 Nov. 2017 (Fig.1), lorsque nous avons commencé cette étude. Cela représenterait 15 inscriptions par jour ouvrable en moyenne.

⁴ Peut être 30% en toute première lecture mais ceci reste à préciser.

⁵ *L'état de l'emploi scientifique en France – Rapport 2013 - Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ; Direction générale pour la recherche et l'innovation.*

offre des possibilités d'analyse et de réflexion extrêmement prometteuses, quoiqu'encore insuffisantes et aisément perfectibles notamment pour ce qui concerne la possibilité de suivi du parcours individuel des doctorants.

		Thèses.tn			Thèses.fr
1	Sc de la vie Biologie	1129	1	Droit	6400
2	Cénie Electrique	1032	2	Histoie Archéologie	4100
3	Chimie	877	3	Littér&CivilisFrançaises	3300
4	Physique	787	4	Sc de la vie Biologie	2440
5	Sc Gestion	670	5	Informatique	2396
6	Informatique	510	6	Psychologie	2197
7	Droit	450	7	Sc Gestion	2150
8	Mathématiques	396	8	Arts	1975
9	ScEconomiques	361	9	Chimie	1944
10	Histoie Archéologie	294	10	Physique	1869
11	Littér&CivilisArabes	271	11	Philosophie	1800
Total Thèses.tn		10700	Total Thèses.fr		77000

Tab.1 : Nombre de thèses enregistrées dans les bases de données, d'après <http://www.theses.rnu.tn/index.php> ; et <http://www.theses.fr/sujets/> ; consultés le 6 Nov. 2017

Il y a par ailleurs toutes les données acquises par les divers services du MESRS, enregistrées dans les fichiers des DG compétentes: DG de la Recherche Scientifique (DGRS), Bureau des Etudes, de la Planification et de la Programmation (BEPP), DG de l'Enseignement Supérieur (DGES), etc. A titre d'exemple de statistiques publiées, on peut noter sur le site web du MESRS un certain nombre d'informations générales qui concernent notre sujet, ainsi (accédé le 6/11/17) : en 2016, le nombre de directeurs de thèses potentiels (Pr et MC) est de 2400 (sans compter les Habilités non encore dans le grade; cela fait globalement en moyenne 6 doctorants potentiels par professeur. Mais cet indicateur global cache d'importantes disparités : à coté des professeurs qui n'encadrent pas de thèses, il y en a, selon Thèses.tn, qui dirigent simultanément jusqu'à 30 thèses de doctorat. Autre indication : le « réservoir » de chercheurs confirmés (Pr, MC, MA) qui forment l'environnement scientifique des doctorants, se monte à 9000, proche du nombre d'inscrits au doctorat. Naturellement, ces indicateurs globaux ne rendent pas compte des différences de natures disciplinaire, géographique, etc. L'analyse de ces disparités constitue l'un des défis, parmi tant d'autres, à venir.

A titre d'exemple de ce que l'on peut trouver, ces statistiques relevées sur les Ecoles Doctorales (moyenne de la période 2008-2016), indiquant par grand pole de recherche, le nombre d'inscrits (le stock) et le nombre de

thèses soutenues dans l'année (le flux), dont le rapport fournit le « temps de séjour » du doctorant, la durée moyenne apparente du doctorat. Le nombre d'inscrits inclut toutes les déperditions, notamment les abandons spontanés, malheureusement encore trop nombreux. Ainsi, le « temps de séjour » va donc représenter une durée maximale théorique de préparation de la thèse, d'autant supérieure à la durée réelle que le taux d'abandon est plus élevé.

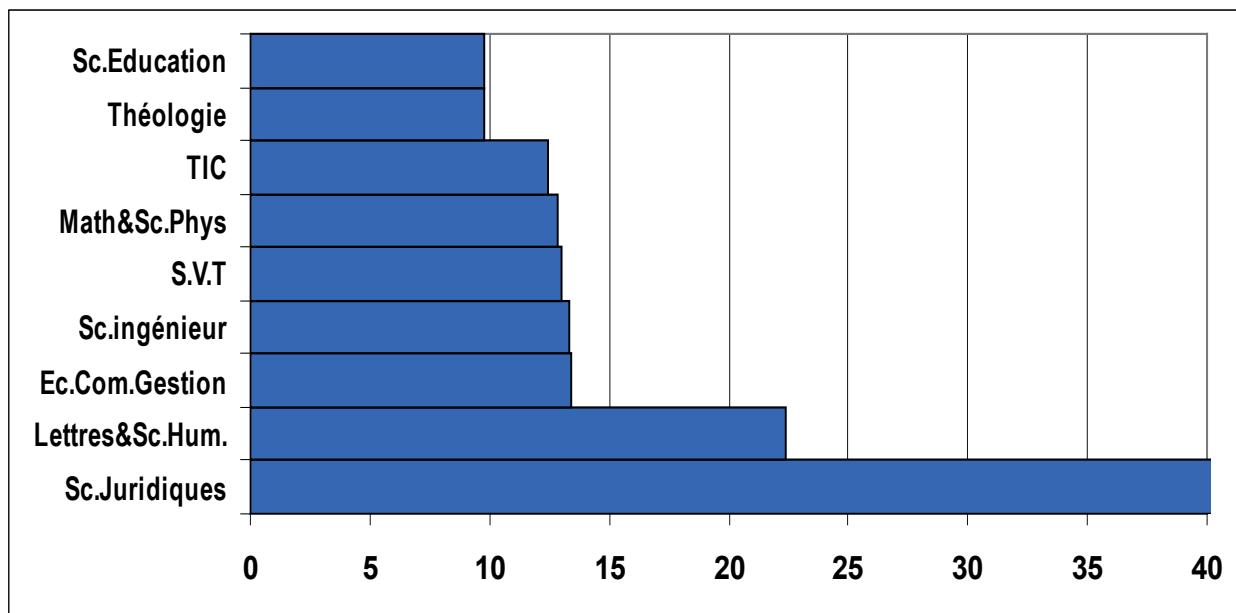


Fig.2. Temps de séjour par Pole de recherche pour 2008-2016 (données DGRS – DED, 2018)

Bien que très approximative car il faudrait étendre l'analyse à de nombreuses années successives pour pouvoir assurer le suivi des cohortes et espérer atteindre un régime permanent, la Fig.2 indique des résultats ahurissants, heureusement très inégaux selon les disciplines et les établissements. Et même si l'on tient compte de toutes les déperditions par abandon spontané, nos doctorants passent de trop nombreuses années dans la préparation du doctorat : c'est un phénomène bien connu, qu'il faudra analyser en profondeur et corriger.

1.1.1.2- Que doit-on améliorer en terme d'information des usagers ?

Pour un meilleur confort des usagers (étudiants, doctorants, professeurs, public), il serait souhaitable que les informations suivantes soient rendues publiques et consultables sur les sites concernés du MESRS, des Universités, des Ecoles Doctorales, ou des sites web dédiés :

- Les critères de « recrutement » pour la 1ère inscription en thèse*
- Les comités de suivi de thèse, ce qui inciterait à généraliser la constitution de comités de suivi en conformité avec la réglementation en vigueur*
- Les sujets/projets de thèses pour la 1ère inscription (appel à candidatures)*

- *Les annonces des soutenances de thèses (avec toutes les informations utiles, dont la composition des jurys)*
- *Les informations sur les thèses soutenues : Discipline, Auteur, Titre, résumé (en Fr, En, Ar), directeur(s) de thèse, université/établissement/structure de recherche, email du docteur. On inclura la table des matières et les références bibliographiques, et dans une deuxième étape le texte Pdf de la thèse.*
- *La liste (nationale) des Pr & MC par discipline, qui pourrait contribuer à constituer les comités de suivi de thèse*
- *Enfin sur Thèses.tn, on ne devrait conserver que les sujets de thèses validés par les commissions de doctorat et encore actifs.*

1.1.1.3- Mise en œuvre et Gestion des bases de données du Doctorat

Par référence aux décrets 1823-1993 et 47-2013, la gestion du fichier thèses.tn est assurée par la Direction des Ecoles Doctorales (DED), en vertu de la circulaire MESRS 36-2013 qui: (i) incite l'étudiant et son encadrant à remplir en ligne les fiches numériques ; (ii) considère la fiche remplie comme une pièce nécessaire pour l'inscription en doctorat ; (iii) recommande de valider l'inscription du sujet de thèse sur le site en faisant signer la fiche d'inscription par toutes les parties concernées : commission doctorale, directeur de l'école doctorale, doyen ou directeur de l'institution d'inscription.

Comment exploiter au mieux la base Thèses.tn ?

La base theses.tn pourra être exploitable au mieux avec une participation plus active des Ecoles doctorales pour : i) valider les sujets/projets de thèses chargés par les doctorants, ii) indiquer/supprimer les sujets de thèses abandonnés, iii) mettre à jour la liste des thèses soutenues, iv) confirmer/vérifier la liste des directeurs de thèses pour la rendre exploitable. Thèses.tn constitue certes un acquis considérable, mais qui pourrait être mieux exploité, plus fiable et efficace, s'il y avait une participation effective des Ecoles doctorales dans l'amélioration de ses contenus.

1.1.2 - Accompagnement et suivi scientifique du doctorant :

1.1.2.1- Modalités d'inscription et de présentation du travail :

les modalités d'inscription sont assez bien rodées un peu partout; ce qui reste à faire, c'est proposer un guide de rédaction pour homogénéiser, sinon normaliser, les exposés de motifs (objectifs, méthodologie, etc.) présentés à l'avis de la commission des thèses pour une première inscription. Par ailleurs, les « Objectifs » déclarés sur les fiches de la base Thèses.tn devraient être remplacés par un résumé relativement bien codifié tant par sa longueur que par les éléments qui le constituent. Les « objectifs » actuels sont en effet parfois indigents, mal écrits, quelquefois insaisissables et n'informent pas vraiment ni sur les objectifs réels (trop souvent objectif est confondu avec moyens) ni sur les méthodes et la consistance des travaux prévus ou en cours. A cet égard,

l'Art.12 du décret 2013-47 est très précis et offre un canevas de rédaction convenable.

1.1.2.2- Fonctionnement des Commissions de thèses, des Ecoles Doctorales, des Comités de thèse par doctorant :

Les commissions de thèses de doctorat (CD) ont été créées par l'Art.15 du décret 93-1823, qui leur confère des fonctions précises et des pouvoirs très étendus: agréer les sujets de thèses lors de l'inscription, juger les rapports d'avancement annuels, discuter le rapport final du directeur de thèse, désigner les rapporteurs, proposer les membres du Jury.

Les textes ne précisent pas le mode de fonctionnement des CD, laissant chacun des présidents s'organiser selon ses capacités et ses moyens propres. Outre la conservation des PV des réunions, à la charge de l'établissement hôte, *la marche d'une CD nécessite des tâches de secrétariat (à temps très partiel) que l'Etablissement, ou le Laboratoire d'accueil principal, devrait mettre à disposition. Ceci doit être certes négocié au cas par cas, mais faire l'objet d'ententes écrites.* Faute de secrétariat, qui assiste le président pour la préparation des réunions et assure la circulation des documents (rapports d'avancement annuels, thèses, rapport du directeur de thèse, rapports des rapporteurs, rapport de soutenance éventuellement) les CD risquent de continuer à fonctionner dans l'urgence, la précipitation, et dans une opacité propice au développement des cas pathologiques, heureusement très rares encore.

Le décret 2013-47 reconduit les missions des CD ; mais la nouveauté réside dans l'articulation qu'il fixe entre la CD d'une part, et respectivement l'Ecole Doctorale (ED) et le Comité de thèse pour chaque doctorant (CTCD, Art.18) d'autre part. Le décret par ailleurs introduit la « charte des études doctorales ».

1.1.2.3- Le Comité de thèse par doctorant CTCD:

Nous reviendrons sur les ED et la charte. Quant au comité de thèse, selon le décret 2013-47, Art.18, 19 et 20 : une CTCD est créée pour chaque doctorant, comprenant le directeur de Thèse et deux enseignants désignés par la CD. La CTCD doit étudier et approuver le projet de recherche initial, et rédiger des rapports sur l'avancement de l'étudiant. A la fin de la première année de doctorat le projet de recherche est soumis à la CTCD pour évaluer sa cohérence et sa qualité ...Toutefois et à défaut de CTCD « le directeur de thèse assure les différentes missions attribuées à la CTCD ».

Ce décret a pris toutes les précautions, et tenté de prévenir la moindre faille, toujours possible dans une direction-confrontation-collusion solitaire, ce qui mettait le doctorat tunisien, en terme de contrôle scientifique, au niveau accordé par les pays les plus avancés scientifiquement. La dernière clause

vient proposer une fenêtre, probablement conçue comme une exception par ses initiateurs, mais qui demeure majoritaire.

1.1.2.4- Situation générale et missions des Ecoles Doctorales :

En réalité, l'intervention des ED dans la supervision des thèses n'est pas majeure ; il s'agit d'une coordination interne à l'établissement, qui constitue un rôle certes fondamental, à l'exemple de l'avis sur la composition des Jurys, qui peut permettre des arbitrages éventuels. L'ED détermine par ailleurs le nombre maximum de doctorants par directeur de thèse et le propose à l'Université, une mission encore insuffisamment assimilée puisqu'on constate encore des cas, pas exceptionnels, de 15 et 20 doctorants simultanés pour un seul professeur. La mission d'information externe qu'assurent les ED (certaines en tous cas) est par ailleurs extrêmement utile. Toutefois, et avec leur généralisation et leur développement, *il faudra que les ED se donnent aussi les moyens d'assurer réellement la « coordination entre les études doctorales, les thématiques scientifiques prioritaires sur le plan national, pour améliorer l'efficacité de la formation par la recherche », une mission précise que leur confie l'Art 1 du décret 2007-1417. Cette mission est devenue d'autant plus nécessaire que les ED portant sur des thématiques proches ou identiques sont devenues relativement nombreuses (Tab.2): 7 pour les Lettres et Sc. Humaines, 7 pour les Sc. et Techniques, 6 pour Economie et Gestion, 5 pour Sc. de la Vie et la Terre, etc. Par le biais des ED, la coordination nationale entre les CD paraît encore plus nécessaire pour assurer l'efficacité et l'efficience des formations doctorales, sachant bien que coordination n'est pas uniformisation.*

Université	Dénomination de l'ED	Lettres & Sciences humaines	Technologies	Economie & Gestion	Sc Vie et Terre	Sc Juridiques	Sc Fondamentales	TIC	Sc Religieuses	Sc Education
Zitouna	Sciences religieuses								1	
Université de Tunis	Lettres & sc. Humaines et sociales	1								
	Sciences et Technologie		1							
	Arts et Culture	1								
	Sciences de Gestion			1						
Université Virtuelle	Sciences de l'Education								1	
Université de Tunis Manar	Sciences du Vivant et de la Terre				1					
	Maths, Informatique, Sciences de la matière						1			
	Economie et Gestion			1						
	Sc. et Tech. de l'ingénieur		1							
	Sc. Juridiques et politiques					1				
Université de Carthage	Gestion de l'entreprise			1						
	Sciences juridiques						1			
	Architecture	1								
	Sciences, vie, matière					1				
	Sciences appliquées		1							
	T.I.C							1		
	Sc et Tech. Agronomie et Environnement				1					
	Sc et Tech. Pour l'ingénieur		1							
Université de Manouba	Communication culture patrimoine	1								
	Economie, commerce, finance, gestion			1						
	Informatique, design, environnement								1	
	Lettres & sc. Humaines	1								
	Droit et Sc. Politiques					1				
	Sc. Ecn et gestion			1						
	Agronomie Environnement					1				
Université de Monastir	Sc et Tech pour l'ingénieur		1							
	Sc Biologiques, biotech et santé				1					
	Materiaux et microsystèmes						1			
	Sc et Tech Information							1		
Université de Kairouan	Langues, lettres, humanités	1								
Université de Sfax	Lettres, arts, humanités	1								
	Sc et Technologies		1							
	Sc Fondamentales							1		
	Sc Juridiques							1		
	Eco, gestion, informatique			1						
Université de Gabès	Sciences Ingénierie et société		1							

Tab.2. Les 37 Ecoles Doctorales (MESRS Arrêté du 24/06/14).

1.1.2.5- La Charte des études doctorales :

L'arrêté du MESRS du 13/11/2007 organisant les Ecoles Doctorales impose l'adoption d'une charte des études doctorale dont un modèle est annexé à l'arrêté. Il est précisé par ailleurs que «ce modèle de charte peut être complété par l'établissement et ce, dans le respect intégral des principes qu'il fixe».

1.1.2.6- Formation à l'intégrité scientifique :

Initier et de manière précoce les thésards, futurs chercheurs, à l'intégrité scientifique, à la conduite intègre et honnête qui doit présider à toute activité scientifique, constitue une responsabilité nationale. Comment mettre en œuvre les dispositifs complexes mais nécessaires pour y parvenir et mettre l'intégrité scientifique au cœur du débat sur la recherche et l'enseignement supérieur?

-Envisager une communication en amont par une demi-journée dédiée à une réelle sensibilisation à l'intégrité scientifique et aux conditions d'une recherche

fiable, intègre, responsable. La formation se fait en présence des encadrants qui sont aussi concernés par ce fléau.

-Rompre le silence autour du plagiat, de la fraude scientifique et même du conflit d'intérêt: des dispositifs et vecteurs de sensibilisation doivent être identifiés pour entreprendre une action préventive globale.

Mais au delà de la prévention, les dispositions règlementaires de sanction des contrevenants existent d'ores et déjà dans l'arsenal juridique tunisien. Ainsi, le décret 2008-2422: i) définit dans le détail le plagiat qui *consiste notamment à « s'approprier les écrits des tiers et/ou leur production et/ou leur innovations scientifiques »*; ii) indique le rôle de l'encadrant et du jury de soutenance dans l'orientation des étudiants et la prévention du plagiat; iii) précise les procédures de gestion et de sanctions des cas de plagiat avéré.

1.2 - Analyse des données DGRS-DED.

Les séries DGRS-DED couvrent une période de 9 années allant de 2008 à 2016 inclus. Elles sont consignées dans les Tableaux 3 et 4, qui fournissent respectivement le nombre des inscrits et celui des doctorats délivrés chaque année, et ce pour chacune des 37 Ecoles Doctorales.

Une première synthèse de toutes ces données est résumée par le Tableau 5 qui présente respectivement pour l'ensemble de la Tunisie :

i) les Inscrits, toutes années confondues ;
ii) les Diplômés, Doctorats délivrés dans l'année ;
iii) les « Doctorables⁶ », qui désigne la population théoriquement en mesure de soutenir sa thèse. Si l'on admet comme hypothèse une durée moyenne de 5 années pour soutenir une thèse, le nombre des « doctorables » est obtenu en divisant le total des inscrits par 5.
iv) les Abandons : c'est la différence entre Doctorants et Diplômés. Cette manière un peu simpliste (faute de disposer de statistiques individuelles par année d'inscription et de pouvoir suivre des cohortes) considère l'abandon comme un phénomène uniformément réparti sur la population, alors qu'il serait probablement bien plus important sur les deux premières années. Doctorants, diplômés et abandons sont repris dans les Fig.3 et 4.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Inscrits	10074	11632	9517	10131	10182	10931	13268	14399	15631
Diplômés	726	731	719	718	767	581	834	940	1114
Doctorables	2015	2326	1903	2026	2036	2186	2654	2880	3126
Abandons	1289	1595	1184	1308	1269	1605	1820	1940	2012
Taux d'abandon	64%	69%	62%	65%	62%	73%	69%	67%	64%

Tab.5 : Inscrits, Doctorats délivrés (données DGRS-DED) et taux d'abandon
(hypothèse : durée des thèses à 5 ans).

⁶ Ce terme désigne le nombre des doctorants annuellement éligibles au doctorat ; défini comme le rapport du nombre total des doctorants à la durée de préparation de la thèse.

V) le taux d'abandon : rapport des abandons aux doctorables.

Un premier constat, désastreux : le taux d'abandon est en moyenne de 66% ; deux étudiants sur trois inscrits au doctorat ne terminent pas leur cursus. Si l'on suppose que la durée moyenne de la thèse n'est pas de 5 ans mais de 6 ans, le taux d'abandon global serait tout de même à 60%, qui reste très élevé. Cependant, il n'est pas impossible que *la durée moyenne de préparation de la thèse soit encore plus élevée dans certaines disciplines, ce qui aurait pour effet de réduire encore le taux d'abandon apparent calculé*. On doit par ailleurs

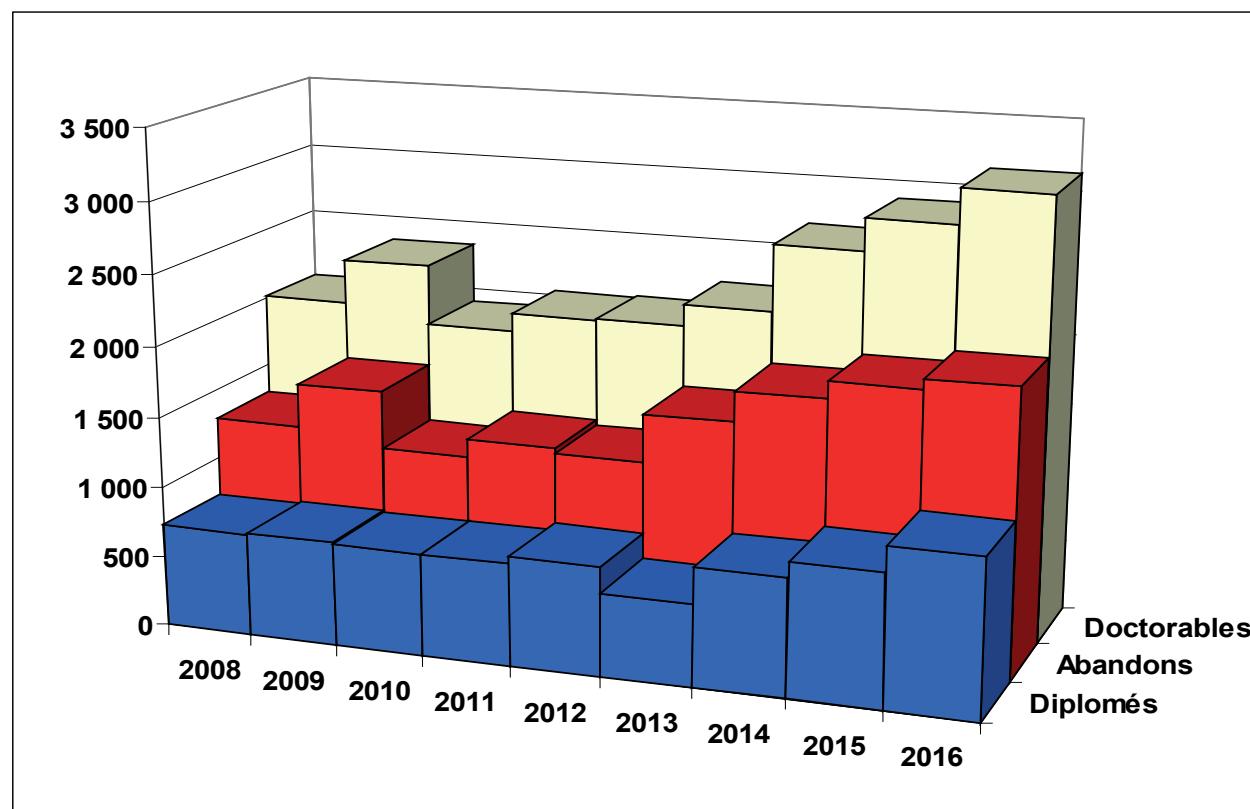


Figure 3 : Doctorables (rapport inscrits/5 dans l'hypothèse durée de thèse à 5 ans), Diplômés et Abandons de 2008 à 2016 (données DGRS-DED, 2018)

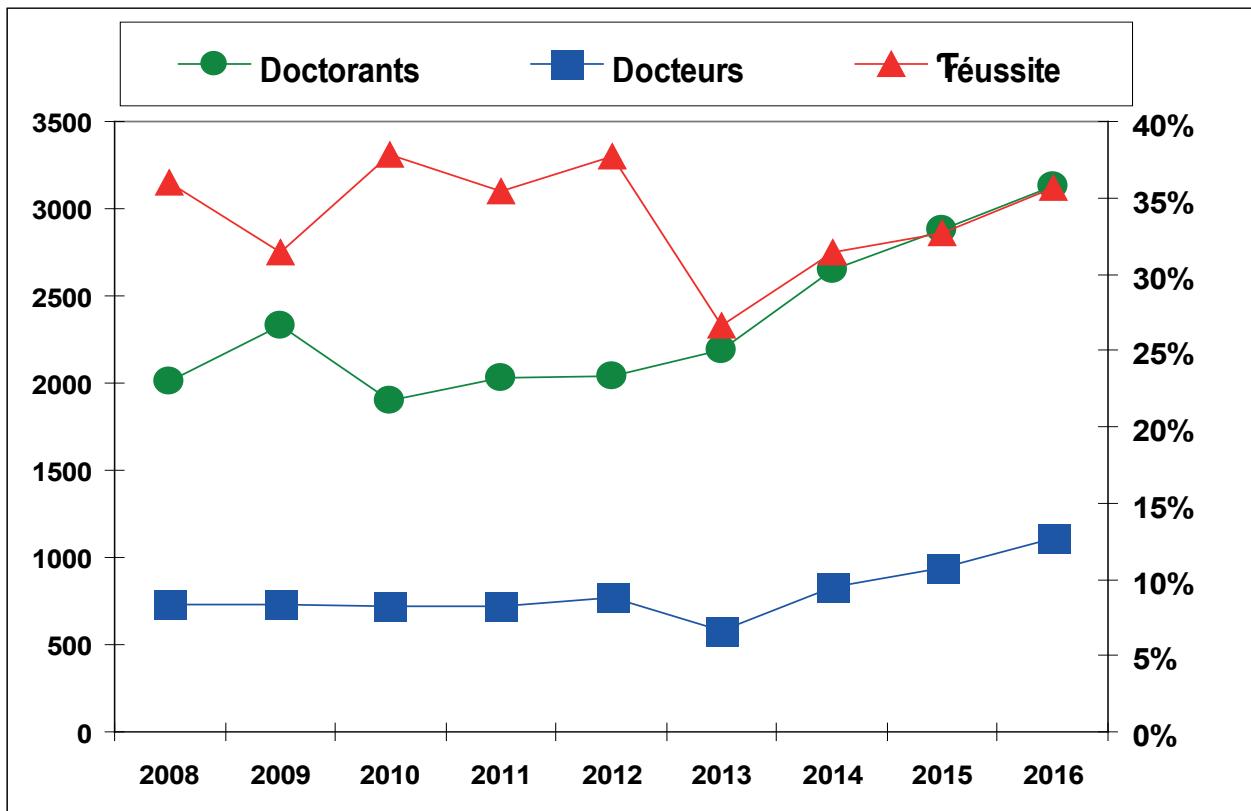


Figure 4 : Nombre de Doctorables, nombre de Diplômés, et Taux de réussite en % ; données nationales DGRS-DED 2008-2016.

préciser que les doctorants qui ont dépassé 5 années en préparation de thèse ne sont pas comptabilisés dans le nombre d'inscrits, une contrainte administrative qui rend encore plus difficile l'estimation des abandons. Last but not least, les abandons effectifs ne figurent pas dans les statistiques des Ecoles Doctorales, qui ne portent que sur les étudiants ayant soutenu leur thèse, une difficulté supplémentaire pour l'estimation des abandons.

Voyons à présent si le taux d'abandon varie avec la discipline. Pour l'ensemble de la série 2008-2016 de la DGRS-DED, le Tableau 6 présente les données par discipline, où les résultats sont édifiants : i) un taux d'abandon relativement acceptable (49% et 40%) dans les deux disciplines comportant une ED dédiée (Théologie et Sc. de l'éducation) gérée chacune par une institution spécifique (resp. UZitouna et UVirtuelle) ; ii) des taux de 60 à 63% dans les grandes filières scientifiques, technologiques, d'économie et gestion ; iii) enfin des taux d'abandon astronomiques (78%, 88%) dans des filières non moins grandes ou importantes : les Lettres et Sc. Humaines, et les Sc. Juridiques.

Ces résultats sont difficilement acceptables. Il va falloir tout d'abord, au terme d'une étude précise fondée sur le suivi des dossiers individuels que seules les Ecoles Doctorales sont en mesure d'établir (voir Fig.3 à titre d'exemple), vérifier et confirmer éventuellement ces premiers résultats, dont on doit rappeler qu'ils sont fondés sur une durée de thèse moyenne de 5 ans : une durée de préparation plus longue entraînerait des taux d'abandons moins

élevés. Il faudra ensuite se pencher sérieusement sur la recherche de solutions adéquates.

	Inscrits	Doctorables	Abandons	Diplomés	Diplomés/an	T abandon
Sc.ingénieur	21371	4274	2670	1604	178	62%
T.I.C	3625	725	433	292	32	60%
Maths-Sc.Phys	15742	3148	1920	1228	136	61%
Sc.Vie & Terre	20023	4004	2464	1540	171	62%
Econ.Gestion	18634	3727	2340	1386	154	63%
Lettres-Sc.Hum.	15509	3102	2410	692	77	78%
Sc.Juridiques	8872	1774	1569	205	23	88%
Théologie	1493	299	146	153	17	49%
Sc.Education	496	99	39	60	7	40%
Total	105765	21152	13991	7160	796	66%

Tab.6 : Inscrits, « Doctorables » et taux d’abandon⁷ par discipline pour la période 2008-2016 (d’après données DGRS-DED, 2018)

Cotutelle et doctorants expatriés, une tendance en progrès :

Le Tab.7 Présente un certain nombre d’éléments permettant d’apprécier le nombre de thèses soutenues respectivement en cotutelle et sous encadrement national. On y observe que les thèses en cotutelle, malgré un fléchissement en 2011-2013, affichent des indicateurs clairement plus performants, en termes de rendement global et de taux de réussite.

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Encadrement national	Inscrits	9067	10622	8520	9079	9122	10102	12417	13230	14450	96609
	Doctorables	1813	2124	1704	1816	1824	2020	2483	2646	2890	19322
	Docteurs	575	624	598	646	711	525	740	838	894	6151
	Rendement	6%	6%	7%	7%	8%	5%	6%	6%	6%	6%
	T Abandon	68%	71%	65%	64%	61%	74%	70%	68%	69%	68%
	T réussite	32%	29%	35%	36%	39%	26%	30%	32%	31%	32%
Encadrement en cotutelle	Inscrits	1007	1010	997	1052	1060	829	851	1169	1181	9156
	Doctorables	201	202	199	210	212	166	170	234	236	1831
	Docteurs	151	107	121	72	56	56	94	102	220	979
	Rendement	15%	11%	12%	7%	5%	7%	11%	9%	19%	11%
	T Abandon	25%	47%	39%	66%	74%	66%	45%	56%	7%	47%
	T réussite	75%	53%	61%	34%	26%	34%	55%	44%	93%	53%

Doctorables = Inscrits / 5 ; Rendement = Docteurs / Inscrits ; T réussite = Docteurs / Doctorants ; T Abandon = 1 - T réussite

Tab.7 : Thèses soutenues en cotutelle (d’après données DGRS-DED, 2018)

Quant au Tab.8, il affiche les statistiques globales concernant les thèses encadrées uniquement en Tunisie, les thèses en cotutelle, et celles soutenues par les étudiants Tunisiens en France. Constat important : les doctorats en cotutelle et ceux des étudiants Tunisiens en France (2592 inscrits en 2013

⁷ Doctorables et Nombre d’abandons sont déterminés dans l’hypothèse d’une durée de thèse moyenne de 5 ans.

d'après E.Charbonnier⁸ , et 2275 en 2011 selon H.Touhami⁹, des doctorants dont la plupart ont préparé leur Licence, Master ou diplôme d'ingénieur en Tunisie) totalisent, selon nos hypothèses (voir Tab.8) près de la moitié de l'ensemble des doctorats obtenus par les étudiants tunisiens. En raccourci, 50% des docteurs tunisiens bénéficient d'incitations fortes pour s'installer à l'étranger. Quels sont les inconvénients, et éventuellement les avantages, de cette migration scientifique ; quelle incidence cette démographie peut-elle avoir sur l'avenir du développement scientifique de notre pays ; quelles actions doit-on envisager pour favoriser le retour des jeunes docteurs ; la sous-traitance du doctorat à l'étranger, comme au temps des années 60, est en train de se réinstaller sous nos yeux. Cela est-il concevable ?

Il paraît utile, dans ce contexte, de rappeler, et de méditer, ces commentaires du rapport PASRI¹⁰ sur le Système National de Recherche et d'Innovation : « L'aptitude d'un pays à encourager la recherche affecte sa capacité à créer des connaissances scientifiques et technologiques nouvelles et à stimuler l'innovation.... Dans cette perspective, la formation des docteurs est déterminante pour permettre aux pays de renforcer leur système national de recherche et d'innovation et d'assurer sa pérennisation ».

	Doctorables/an	Diplomés/an	%
<i>Total</i>	2998	1278	
Encadrement National*	2147	683	53%
Cotutelle Tun/Fr *	203	109	9%
Etud. Tunisiens en France **	648	486	38%

* Moyenne 2008-2016 DGRS-DED ; ** 2592 étudiants inscrits en Doctorat en 2013 d'après E.Charbonnier (hypothèses: durée de thèse 4 ans, T abandon 25%).

Tab.8 : Doctorats obtenus par les Tunisiens en Tunisie, en cotutelle et en France. (données de DGRS-DED ; H.Touhami ; E.Charbonnier)

⁸ E.Charbonnier ;<http://educationechiffree.blog.lemonde.fr/2014/01/17/quelle-valeur-pour-le-doctorat/>; consulté 10/09/18

⁹ H.Touhami ; <http://www.leaders.com.tn/article/23060-les-etudiants-tunisiens-en-france-demographie-et-reperes> ; consulté 17/09/18

¹⁰ PASRI (2015): Diagnostic du système national d'innovation en Tunisie. Rapport rédigé par Emmanuel Hassan, Projet financé par l'Union Européenne.

Université	Établissement	École Doctorale	Code ED	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
UTunis	UZitouna	Sciences Religieuses	ED08IST01	200	198	100	23	114	26	87	184	561
	FSNST	Lettres & sc. Hum. et sociales	ED08FSNST01	838	1073	587	347	290	536	590	469	749
	ESST	Sciences et Technologie	ED08ESST01	64	93	96	104	104	104	212	285	214
	ISBAT	Arts et Culture	ED08ISBAT01	427	576	681	645	447	350	481	611	406
UTunisManar	ISG	Sciences de Gestion	ED08SG01	384	353	393	363	378	287	300	288	127
	ISEFC	Sciences de l'Education	ED08SEFC01	136	70	32	35	39	29	32	39	84
	FST-SVT	Sciences du Vivant et Terre	ED08FST02	869	875	655	686	694	765	786	774	1070
	FST-MISCM	Maths, Informatique, Sc. matière	ED08FST01	605	624	687	732	806	1059	1049	906	1190
UCarthage	FSEG	Économie et Gestion	ED08FSEG01	822	683	678	520	485	27	713	556	587
	ENT	Sc. et Tech. de l'ingénieur	ED08ENT01	647	634	549	680	478	621	825	736	863
	FDSPT	Sc. Juridiques et politiques	ED08FDSPT01	361	391	260	327	362	538	575	710	963
	IHEC	Gestion de l'entreprise	ED08IHEC01	7	126	82	0	128	152	158	128	109
UManouba	FSIUPST	Sciences juridiques	ED08FSIUPST01	195	271	181	206	40	54	29	84	321
	ENAUT	Architecture	ED08ENAUT01	8	25	0	48	52	46	81	0	71
	FSB	Sciences, vie, matière	ED08FSB01	328	385	447	542	569	705	744	812	768
	EPT	Sciences appliquées	ED08EPT01	30	15	25	24	143	119	117	185	201
INAT	SupCOM	T.I.C	ED08SUPCOM01	123	132	122	139	132	164	187	178	173
	INSAT	Sc et Tech. Astronomie et Envir.	ED08INAT01	67	357	337	266	190	348	429	473	599
	FLAHM	Sc et Tech. pour l'ingénieur	ED08FLAHM01	156	146	154	154	198	266	276	279	259
	ESCT	Comm. culture patrimoine	ED08ESCT01	309	351	0	0	0	39	115	286	478
USousse	ENSI	Eco, Commerce, Finance, Gestion	ED08ENSI01	109	170	118	156	213	270	0	275	211
	FLSHS	Informat, design, environn.	ED08FLSHS01	304	262	273	101	286	0	0	293	216
	FDSPS	Lettres & sc. Humaines	ED08FDSPS01	120	146	85	127	87	117	111	140	269
	FSEGS	Droite et Sc. Politiques	ED08FSEGS01	47	110	141	0	23	85	105	170	168
UMonastir	ISACM	Agonomie Environnement	ED08ISACM01	58	76	100	94	121	123	212	222	215
	ENIM	Sc et Tech pour l'ingénieur	ED08ENIM01	273	280	311	313	333	382	393	424	366
	ISBM	Sc. Biologiques, biotech et santé	ED08ISBM01	333	395	354	361	346	356	328	332	317
	FSM-AMMS	Matériaux et microsystèmes	ED08FSM01	163	203	188	215	277	309	408	444	507
U.Kairouan	FSM-STI	Sc et tech information	ED08FSM02	36	40	34	47	50	75	82	94	37
	FLSHK	Langues, lettres, humanités	ED08FLSHK01	13	31	36	49	63	34	49	54	37
	FLSIS	Lettres, arts, humanités	ED08FLSIS01	21	89	117	201	281	246	287	300	377
	ENIS	Sc et Technologies	ED08ENIS01	607	806	582	625	733	747	840	714	219
USfax	FSS	Sc Fondamentales	ED08FSS01	396	462	488	852	434	292	718	729	999
	FDS	Sc. Juridiques	ED08FDS01	165	142	153	153	192	273	329	442	306
	FSEGS	Eco, gestion, informatique	ED08FSEGS01	334	552	205	701	736	888	868	864	927
U Gabès	ENIG	Sciences, Ingénierie et société	ED08ENIG01	202	250	144	133	179	186	323	428	465
	TUNISIE			1074	1632	9517	10131	10182	10931	13268	14399	15631

Tab.3 : Inscrits au Doctorat par Ecole Doctorale, 2008 à 2016, d'après DGRS-DED (2018)

Université	Etablissement	École Doctorale	Code ED	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
UTunis	U. Virtuelle	Sciences religieuses	ED08ISFT01	22	11	17	25	10	12	9	17	0
	FSNST	Lettres & sc. Hum. et sociales	ED08FSNST01	44	22	41	44	38	0	45	41	36
	ESSTT	Sciences et technologie	ED08ESSTT01	4	3	4	8	10	8	10	13	17
	ISBAT	Arts et Culture	ED08ISBAT01	12	8	7	17	2	0	13	13	7
UTunisManar	ISG	Sciences de Gestion	ED08ISG01	8	46	17	41	40	40	32	42	24
	ISFC	Sciences de l'Education	ED08ISFC01	12	6	5	0	10	1	2	6	18
	FST-SVT	Sciences du Vivant et Terre	ED08FST02	80	65	81	83	89	89	52	49	25
	FST-MSCM	Maths, Informatique, Sc. matière	ED08FST01	68	57	42	30	54	0	86	88	55
UCarthage	FSEG7	Economie et Gestion	ED08FSEG01	24	24	52	45	39	24	58	57	20
	ENIT	Sc. et Tech. de l'ingénieur	ED08ENIT01	53	62	60	63	61	62	49	65	35
	FDSPT	Sc. Juridiques et politiques	ED08FDSPT01	27	9	10	15	18	17	16	12	12
	IHEC	Gestion de l'entreprise	ED08IHEC01	6	3	3	0	6	18	4	6	25
UCarthage	FSUPST	Sciences juridiques	ED08FSUPST01	3	1	2	0	0	0	1	3	13
	ENAUT	Architecture	ED08ENAUT01	1	1	0	0	0	3	3	0	1
	FSB	Sciences, Vie, matière	ED08FSB01	28	23	23	32	24	36	36	68	119
	EPT	Sciences appliquées	ED08EPT01	8	2	2	3	0	6	2	2	20
UManouba	SupCOM	T.I.C	ED08SUPCOM01	10	14	9	10	13	16	7	15	17
	INAT	Sc et Tech. Agronomie et Environnement	ED08INAT01	16	38	28	21	20	30	30	28	49
	INSAT	Sc et Tech. pour l'ingénieur	ED08INSAT01	2	3	2	9	15	11	14	16	17
	FLAHM	Comm. culture patrimoine	ED08FLAHM01	4	23	0	0	0	0	12	18	34
USousse	ESCT	Eco, Commerce, Finance, Gestion	ED08ESCT01	1	4	2	0	0	0	0	0	6
	ENSI	Informat, design, environn.	ED08ENSI01	11	29	26	17	7	0	0	0	43
	FLSHS	Lettres & sc. Humaines	ED08FLSHS01	9	10	9	16	0	0	0	8	11
	FDSPS	Droit et Sc. Politiques	ED08FDSPS01	0	4	1	0	1	0	2	2	3
UMonastir	FSEGS	Sc. Econ et gestion	ED08FSEGS02	3	1	1	0	0	10	17	16	54
	ISACM	Agronomie Environnement	ED08ISAC01	5	8	5	6	2	0	0	9	0
	ENIM	Sc et Tech pour l'ingénieur	ED08ENIM01	10	5	12	22	29	32	38	39	24
	ISBM	Sc Biologiques, biotech et santé	ED08ISBM01	23	45	38	16	15	21	24	30	31
U.Kairouan	FSM-MMS	Matiériaux et microsystèmes	ED08FSM01	24	9	11	24	18	32	43	32	25
	FSM-STI	Sc et tech information	ED08FSM02	9	2	3	8	3	5	3	5	10
	FLSHK	Langues, lettres, humanités	ED08FLSHK01	0	0	0	0	1	0	3	1	0
	FLSHS	Lettres, arts, humanités	ED08FLSHS01	5	1	3	0	9	4	7	13	92
USfax	ENIS	Sc. et technologies	ED08ENIS01	75	74	62	67	86	23	98	46	32
	FSS	Sc Fondamentales	ED08FSS01	61	62	59	20	62	10	13	114	129
	FDS	Sc Juridiques	ED08FDS01	2	1	2	3	8	2	5	3	7
	FSEGS	Eco, gestion, informatique	ED08FSEGS01	44	37	75	64	62	61	87	50	87
U. Gabès	ENIG	Sciences, Ingénierie et société	ED08ENIG01	12	18	5	9	15	8	13	13	16
	TUNISIE			726	731	719	718	787	581	834	940	1114

Tab.4 : Doctorats délivrés par Ecole Doctorale, 2008 à 2016, d'après DGRS-DED (2018)

1.3 - Etude de cas : L'ED Sciences et Techniques de l'Ingénieur de l'ENIT

Les archives de l'ED STI de l'ENIT comportent une série complète de 22 années¹¹ (1995 à 2017) où sont consignées les données les plus importantes par année et par discipline : nombre d'inscrits, doctorats délivrés, et pour ces derniers : le nom de l'étudiant, l'intitulé de la thèse, le directeur de thèse, la date de première inscription, la date de soutenance, l'institution d'inscription (ou les institutions en cas de cotutelle), etc.

Nous allons, dans cette étude de cas, exploiter une partie de ce gisement exceptionnel pour tenter d'aborder avec plus de précision ces deux caractéristiques essentielles pour la connaissance du système national du doctorat que sont : i) la durée effective de la thèse ; ii) le taux d'abandon des inscrits, deux notions que nous avons jusqu'ici, en première et deuxième parties du rapport, abordées d'une manière un peu trop simple faute de données suffisantes au niveau national, deux indicateurs quantitatifs qui en première analyse se situeraient à un niveau excessif et font de ce fait beaucoup de tort à la réputation de notre doctorat.

i) Sur la durée de la thèse :

Que ce soit par le décret 93-1823 du 6 Septembre 1993 organisant le Diplôme National du Doctorat (Art.16), ou par le décret 2013-47 organisant les diplômes LMD (Art.1&16), la durée du doctorat est fixée à 3 ans, mais peut être, dans les cas exceptionnels, prorogée d'une année renouvelable une seule fois. La durée légale de préparation de la thèse est donc fixée à cinq années au maximum.

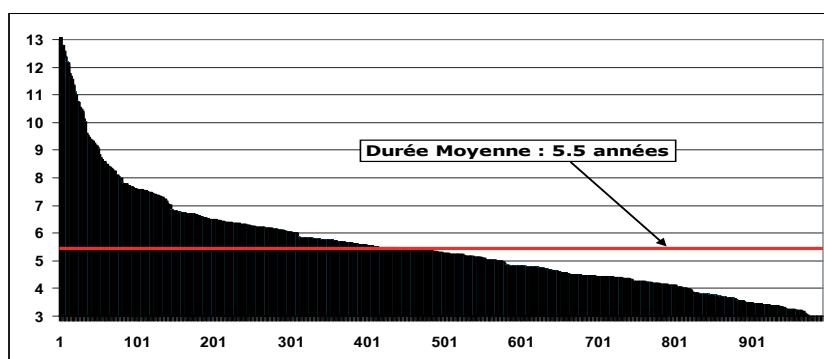


Fig.5 : Durées classées de préparation d'une thèse de doctorat à l'ENIT, population de 944 thèses soutenues de 1996 à 2017 (source : Ecole Doctorale ENIT et H. El Fekih, 2018)

Or que nous apprennent le millier de thèses soutenues à l'ENIT résumées par la Fig.5 ? Que la durée effective moyenne de soutenance se situe à 5

¹¹ Ces informations ont été aimablement mises à notre disposition par le Pr. Henda El Fekih

ans et demi. La médiane étant au même niveau, 50% des thèses ont eu des durées réelles supérieures (Fig.4): 25% ont duré moins de 4 ans et demi, 25% plus de 6.2 années, et 5% dépassent 9 ans ! Or, au delà de 5 ans, il n'y a pas d'inscription possible selon la réglementation : la moitié des effectifs passe donc une ou plusieurs années, les plus décisives, dans des conditions irrégulières et précaires, en situation de « doctorant clandestin ».

Prévu par la réglementation pour être une situation d'exception, le doctorat à durée indéterminée est donc devenu quasiment la règle, contribuant ainsi à véhiculer une image dégradée du jeune chercheur, « un dilettante incapable de tenir les échéances d'un projet », et du directeur de thèse, un brin laxiste¹².

ii) Le taux d'abandon :

Le Tab.6 présente l'état des inscrits et des doctorats délivrés, respectivement 9374 et 944 sur la période de 22 ans . En première estimation et en apparence, avec 9374 inscrits en entrée et 944 docteurs en sortie, l'efficience globale du système serait de 10%, mais seulement en apparence. Si l'on corrige le nombre des inscrits en tenant compte de la durée de préparation de la thèse (5.5 ans en moyenne), nous n'aurions avec cette même série que 1704 « doctorables » en entrée, et 944 docteurs en sortie, soit un taux de réussite de 55% et un taux d'abandon de 45%, ce dernier plus favorable que l'estimation établie à 62% pour l'ensemble des Sciences de l'ingénieur (Tab.6). Il faut toutefois noter que la situation serait moins favorable si l'on tenait compte non pas seulement des inscrits légaux, mais également de tous les étudiants en fin de préparation de thèse, ayant dépassé les cinq inscriptions autorisées et qui ne sont donc plus comptabilisés avec les entrants.

Est-ce à dire que 45% des sujets de thèse (ou plus) n'aboutissent pas ? Les archives, non publiées, de l'Ecole Doctorale renferment sans doute des éléments précis sur le parcours de chacun des inscrits, qui permettraient d'affecter l'abandon à une année d'inscription donnée. Mais en tout état de cause, chaque première inscription est conditionnée par la préparation, et la présentation, d'un projet de thèse. Les nombreux collègues qui se sont livrés à cet exercice savent ce que chaque préparation de projet de thèse nécessite d'efforts, de travail solitaire, de rendez vous et de réunions avec les partenaires et les étudiants, d'angoisses et de stress pour convaincre les plus réticents parmi les collègues de la commission de doctorat. On imagine alors la quantité de travail engloutie dans l'oubli à chaque abandon d'un projet

¹² Les réponses au questionnaire de Beït al-Hikma, ainsi que les débats à l'Atelier d'évaluation du 16 Novembre 2018, ont montré que cette exigence vis à vis de la durée de préparation des thèses était certes partagée dans les milieux des sciences dures et des technologies, mais ne faisait pas l'unanimité dans les sciences humaines, et notamment parmi un certain nombre de professeurs de Droit (Cf. intervention de Leila Chikhaoui à l'Atelier)

de thèse, la déperdition globale et son effet désastreux sur l'efficience et l'efficacité du système national du doctorat. Et encore, nous n'en sommes qu'à l'ENIT, dont l'Ecole Doctorale est citée en exemple pour son organisation et son efficacité. Qu'en est-il alors des taux d'abandon effectifs dans d'autres Ecoles Doctorales?

Année	Inscrits	Diplomés
1995/96	107	1
1996/97	124	6
1997/98	145	10
1998/99	144	29
1999/00	129	19
2000/01	163	11
2001/02	174	25
2002/03	196	24
2003/04	268	13
2004/05	376	30
2005/06	462	25
2006/07	506	33
2007/08	507	52
2008/09	539	46
2009/10	553	63
2010/11	580	72
2011/12	560	60
2012/13	697	51
2013/14	826	67
2014/15	772	63
2015/16	802	114
2016/17	744	130
Total	9374	944

Tab.7 : Les inscrits et les doctorats à l'ENIT de 1996 à 2017 (Ecole Doctorale)

2^{ème} Partie :

L'enquête nationale et le Diagnostic

L'évaluation générale du SND devrait découler de l'enquête sur le fonctionnement interne des Commissions de Doctorat (CD). Les résultats de l'enquête auprès des CD devraient notamment établir un constat des diverses modalités de fonctionnement des CD, des niveaux d'application des règlementations en vigueur, des mécanismes d'admission et d'accueil des étudiants, des modalités d'encadrement, de suivi et de direction scientifique des doctorants, des procédures de recevabilité du manuscrit de thèse.

Mais au delà du fonctionnement interne des CD, le Système National du Doctorat implique l'ensemble de l'environnement scientifique national et des défis qu'il traverse. Aujourd'hui, la Thèse conclut des travaux que justifie plus l'obtention du diplôme qu'un véritable projet de vie scientifique. Cette situation peut expliquer des difficultés actuelles relatives au recrutement des étudiants, à la conduite des travaux et à la portée de certains résultats.

On ne peut par ailleurs imaginer un doctorat d'excellence sans une amélioration conséquente du statut des doctorants. Ces perspectives, ainsi que les nombreux autres défis que doit affronter le Système National du Doctorat, sont au cœur des conclusions de l'enquête sur le fonctionnement des Commissions de Doctorat (CD), et des développements devant nécessairement aboutir à la définition de nouveaux défis et d'actions à venir.

Le Questionnaire de *Beït al-Hikma* a été mis en ligne du 27/04/18 au 02/06/18. A partir d'une première base d'adresses email dont une bonne partie fournie par la Direction des Etudes Doctorales, l'autre collectée sur les sites web des établissements et des Universités, grâce également à la bonne volonté des directeurs des Ecoles Doctorales et de proche en proche, il a été possible de constituer une base de près de 1200 adresses email, soit environ 50% du corps des Professeurs et Maitres de Conférences. A toutes ces adresses¹³, un premier courrier personnel a été expédié le 27 Avril, suivi d'un rappel le 10 Mai. Certains Présidents d'Universités enfin se sont particulièrement et personnellement investis pour la diffusion du questionnaire auprès des Doyens, des Directeurs d'établissements, des Directeurs de Laboratoires et d'UR, et des Directeurs d'Ecoles Doctorales. Ce fut notamment le cas du Président de

¹³ Compte tenu des personnes ayant deux adresses électroniques, et des adresses obsolètes, on peut considérer en pratique que près de 1000 Pr et MC ont bien reçu ce courrier.

l'Université Tunis Manar, qui pourrait expliquer que l'UTM représente à elle seule 30% des répondants.

En définitive, 143 membres de CD ont répondu, parmi lesquels 13 ont souhaité garder l'anonymat, et 130 accepté d'apparaître comme contributeurs de l'étude, soit un taux de réponse de 14%.

2.1 - Enquête sur les Commissions de Doctorat

2.1.1- Les répondants ne constituent certes que près de 6% des Pr & MC au plan national, mais les 72 CD auxquelles ils appartiennent forment près de 50% du nombre total des CD du pays, renferment 32% des Pr & MC, encadrent 30% des doctorants nationaux, comptent 54% des thèses soutenues en Tunisie et 67% de celles soutenues en cotutelle. Ces indicateurs donnent une première idée de l'impact scientifique des répondants et des CD qu'ils représentent, de la portée réelle du questionnaire au plan national, et du crédit que l'on devrait accorder aux résultats obtenus.

2.1.2- A titre de rappel, la teneur et les principales indications du questionnaire ont porté sur: 2.1- l'identité du répondant; l'intitulé de la CD, son président, son affiliation; le fonctionnement de la CD: composition, réunions, taux de participation, gestion des PV, nombre de doctorants, de thèses soutenues ; 2.2- la Charte des études doctorales et ses compléments : intégrité scientifique et règles de propriété intellectuelle, application et respect de la charte, son évaluation ; 2.3- les critères de recrutement et d'évaluation de l'étudiant pour l'inscription en thèse, le mode de présentation-validation du sujet/projet de thèse ; 2.4- la vérification par la CD des conditions de travail de l'étudiant: logistique et financement ; 2.5- le rapport d'avancement annuel des projets de thèses et l'autorisation d'inscription pour l'année suivante ; la commission de thèse pour chaque doctorant ; 2.6- les crédits des formations complémentaires, la formation à la rédaction scientifique, la recevabilité du manuscrit et la publication d'articles préalables, l'analyse de plagiat ; 2.7- la validation du manuscrit de thèse avant sa transmission aux rapporteurs : gestion du manuscrit par les membres de la CD, copie numérique du manuscrit, du rapport du directeur, la durée entre le dépôt du manuscrit et la soutenance. Le questionnaire se termine par une question ouverte sur des observations particulières à rajouter par le répondant.

2.1.3- Par Université, les 143 répondants se répartissent ainsi : Tunis El Manar (42), Carthage (27), Sousse (19), Monastir (17), Sfax-(13), Gabès- (10), Manouba (8), Tunis (3), Gafsa (1), Jendouba (1), Zitouna (1), U. Virtuelle (1).

2.1.4- Par Institution, les enseignants qui semble-t-il ont été les plus motivés par le sujet (au delà de 2 répondants par institution) se distribuent ainsi : ENIT (20 répondants), FST (14), FSB (10), FSMo (9), ENIG, ENIM, FSSfax (6), ENIS (5), INAT (4), SupCom, ENISO, FSSTHS, ISITComHS, IAgroChMeriem (3).

2.1.5- Par grande discipline, la répartition des répondants est la suivante : Technologies (62, soit 43%) ; Sciences Naturelles et Mathématiques (47 ; 33%)¹⁴ ; Sciences Humaines et Sociales (20 ; 14%) ; Agronomie (12 ; 8%).

Plus dans le détail et par commissions de Doctorat, les répondants les plus assidus ont été : Informatique & TIC (14), Chimie (11), Physique (10), Biologie (9), Géosciences (8), Mathématiques (8), Génie Electrique (7).

2.1.6- Qualité des répondants (question 1.6) :

Membre de CD : 93 (65%) ; Président de CD : - 37 (26%) ; Directeur d'Ecole Doctorale - : 8 (6%) ; Sans réponse : 5 -(3%). Par ailleurs, 137 répondants (96%) déclarent être membres d'une structure de recherche (Laboratoire ou Unité de recherche).

2.1.7- Réunions des CD (questions 2.4, 2.5 ; 2.6):

Concernant la périodicité des réunions, une majorité (79 répondants soit 55%) indique 1 réunion par mois en moyenne. Concernant le taux de présence, il est de 50% en moyenne. Enfin, sur y a-t-il rédaction d'un PV pour chaque réunion de CD ? c'est un oui en grande majorité (76% des réponses).

2.1.8- Sur l'identification des CD de l'enquête (question 2.2, « intitulé de la CD ») :

L'échantillon de l'enquête (Tab.3) a porté sur un total de 72 CD. Le nombre des CD portant, au plan national, des libellés identiques est de 6 en Physique, 6 en Informatique & TIC, 5 en Chimie, 5 en Mathématiques, 5 en Biologie, 4 en Génie Electrique.

¹⁴ Le nombre des répondants en sciences, technologies et agronomie totalise 86%, ce qui correspond bien aux 85% que représentent les thèses en sciences dures et en technologies répertoriées dans la base Thèses. tn ; une correspondance quasi parfaite.

2.2- Intitulé de la Commission de Doctorat :		Université de Carthage	Université de Gabès	Université de la Manouba	Université de Monastir	Université de Sfax	Université de Sousse	Université de Tunis	Université de Tunis El Manar	Université virtuelle	Total CD
1	Agronomie					1					1
2	Arabe					1					1
3	Biologie	1	1			1			1		4
4	Biologie Humaine								1		1
5	Biophysique								1		1
6	Biotechnologie				1	1					2
7	Chimie	1	1	1	1			1			5
8	Education et Formation								1		1
9	Electronique							1			1
10	Environnement	1									1
11	Esthétique et Arts					1					1
12	Génie chimique Procédés		1								1
13	Génie Civil								1		1
14	Génie Electrique		1		1	1		1			4
15	Génie Energétique				1						1
16	Génie Hydraulique								1		1
17	Génie Mécanique				1		1	1			3
18	Génie Physique					1					1
19	Génie Rural	1									1
20	Génie textile			1							1
21	Géosciences		1					1			2
22	Histoire et patrimoine			1							1
23	Ind.Agroalimentaires	1									1
24	Informatique			1	1	1		1			4
25	Lettres, patrimoine et communication			1							1
26	Littérature et Civilisation Francaises					1		1			2
27	Matériaux et environnement				1						1
28	Mathématiques	1			1	1	1		1		5
29	Maths Applis								1		1
30	MDMS (Matx et Struct)				1						1
31	Mécanique Appliquée	1									1
32	Physique	1	1	1	1			1	1		6
33	Production Animale	1									1
34	Sciences de Gestion I			1		1					2
35	Sciences économiques	1		1							2
36	Sciences et Technologies					1					1
37	Sciences Juridiques et politiques	1					1	1			3
38	Sciences Vie et Matière	1									1
39	STAPS			1							1
40	TIC		1						1		2
	Total	13	6	6	8	9	10	2	17	1	72

Tab.8 : Identification des CD de l'enquête.

2.1.9- Composition et représentativité des CD touchées par l'enquête (questions 2.8, 2.9, 2.10, 2.17, 2.18) :

Les 143 répondants constituent 6% des Pr & MC au plan national (Tab.4), mais les 72 CD auxquelles ils appartiennent forment près de 42% du nombre total des CD du pays, renferment 32% des Pr & MC, encadrent 30% des doctorants nationaux, comptent 54% des thèses soutenues en 2017 et 67% des thèses soutenues en cotutelle.

<i>Indicateur / Question</i>	<i>Enquête</i>	<i>National</i>	<i>Ratios</i>
Nbre de répondants (Pr & MC)	143	2500	6%
Composition des CD (Pr & MC) *	799	2500	32%
Nombre de Doctorants des CD	4159	14000	30%
Dont inscrits en cotutelle	328	1000	33%
Nb thèses soutenues 2016-2017	698	1300	54%
Dont soutenus en cotutelle	147	220	67%
Total des CD déclarées	72	170**	42%

* Les statistiques portent sur les indications des répondants; ** Nombre de Doctorats recensés

Tab.9 : Composition et représentativité des CD touchées par l'enquête.

2.1.10- Charte des Etudes Doctorales (question 3.1, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6)

Pour une très forte majorité de répondants (121 sur 143), l'Ecole Doctorale a adopté une Charte des Etudes doctorales. Quant à savoir si l'application de la charte fait ou non l'objet d'un rapport annuel, 73 répondants ne le savent pas ou n'ont pas de réponse, 63 disent non et seulement 7 disent oui.

Est ce que la charte a inclus des compléments (précisant l'intégrité scientifique et les règles de propriété intellectuelle)? 79 répondent par non et seulement 32 par oui.

2.1.11- Evaluation des ED :

L'ED fait l'objet d'une évaluation triennale (art.9 de l'Arrêté du 13/11/2007). Le rapport d'évaluation est-il communiqué aux membres des CD ? 121 répondants (85%) ont répondu non ou ne savent pas. Mais 15% (22 répondants) ont tout de même répondu oui.

2.1.12- Le recrutement des doctorants et le projet de thèse (4.1; 4.2):

Question 4.1 : La CD a-t-elle établi des critères de recrutement de l'étudiant et d'évaluation de son niveau avant son inscription en thèse ? 78 ont répondu oui; 65 non ou ne savent pas. Question 4.2: Si oui, pouvez vous citer quatre expressions résumant la grille d'évaluation du candidat en vue de son admission, adoptée par la CD ? Parmi les oui de la question précédente, 73% considèrent que l'évaluation porte sur le cursus et les scores, 18% sur le

projet scientifique, 4% sur la motivation, 4% sur l'expérience professionnelle, et seulement 1% sur la possibilité de financement.

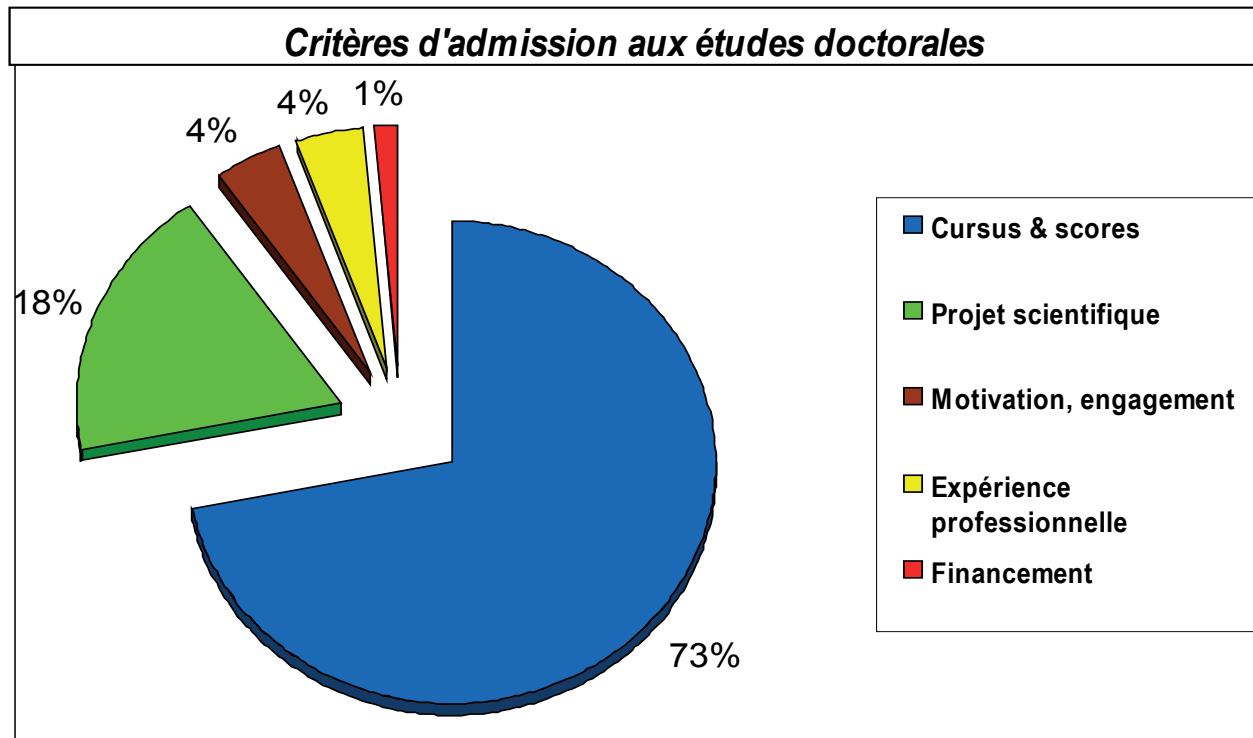


Fig.6 : Critères d'admission adoptés par les CD.

2.1.13- Evaluation du projet de thèse proposé (questions 4.4 ; 4.5):

Pour juger le projet de thèse soumis (question 4.4), 41% des répondants sont demeurés sans réponse. Pour les autres, les critères d'évaluation adoptés sont: i) la CD s'en remet à l'encadrant (17%), 2.1) l'originalité scientifique (15%), 2.1i) la méthodologie (8%), iv) la capacité d'encadrement (6%), la faisabilité (6%), l'applicabilité (4%), l'existence d'un financement (2%).

A la question 4.5 : comment se fait en pratique la validation-acceptation du sujet de thèse au sein de la CD ? 50% n'ont pas eu d'avis, 41% s'en remettent à l'avis de l'encadrant, 9% à l'évaluation propre de la CD.

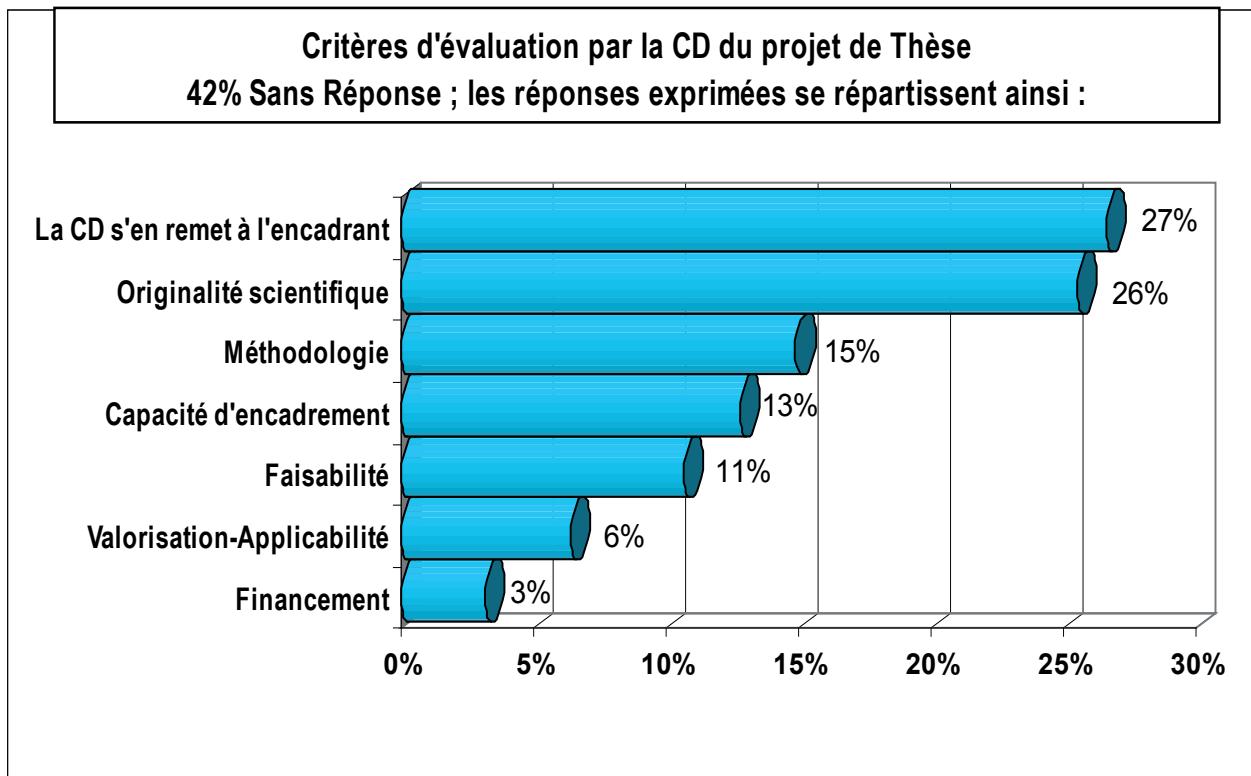


Fig.7 : Critères d'évaluation du projet de thèse par les CD.

2.1.14- Suivi des conditions et des travaux du doctorant :

A la question 4.8 : la CD s'assure-t-elle des conditions de travail de l'étudiant : logistique, financement du projet, bourse de doctorat ? 86 (60%) ont répondu non, 35 (24%) ont répondu oui, et 22 (16%) sont sans réponse.

A la question 5.7 : Existe-t-il une « commission de thèse pour chaque doctorant » (CTCD) ?, 68 ont répondu oui, 56 non et 19 ne se prononcent pas. Quant à la question 5.8, précisant la composition de la CTCD, pour 44 (65%) elle est constituée de 3 membres, et pour 24 (35%) uniquement du directeur de thèse.

2.1.15- Sur la recevabilité du manuscrit de thèse (6.5; 6.6; 6.7; 6.8): A la question 6.5: La recevabilité du manuscrit par la CD nécessite-t-elle la publication ou l'acceptation d'articles ? 120 (84%) répondent par oui, et 11 (8%) par non.

Quant à la question 6.6: Si oui, quels sont les critères (de recevabilité du manuscrit) adoptés ?

115 réponses indiquent qu'il faut (au moins) un article accepté dans une revue indexée, la revue étant classée selon son Impact Factor (IF) pour celles du Web Of Science, ou son équivalent le Scimago Journal Ranking (SJR) pour SCOPUS. Il faut noter que les revues en « arts et humanités » du Web Of Science n'ont pas de IF. L'ordre des auteurs est parfois indiqué parmi les

critères de recevabilité. Quelques CD exigent que le doctorant soit l'unique auteur (ou co-auteur avec son directeur de thèse). Un certain nombre de CD exigent deux articles, et d'autres acceptent les communications dans des congrès internationaux (on spécifie parfois le Rang A ou B).

Sur la recevabilité du manuscrit, une question subsidiaire concerne l'analyse systématique du plagiat: 75 répondent par oui (52%) et 52 par non (36%). Pour les 75 oui, cette analyse est confiée au directeur de thèse (37 ; 49%), effectuée par la CD (33 ; 44%), ou confiée au doctorant avec un engagement sur l'honneur (5 ; 7%).

2.1.16- Validation du manuscrit et délibérations des CD (questions 6.9 à 6.14) :

A la question 6.9: comment se fait en pratique la validation du manuscrit de thèse au sein de la CD avant sa transmission aux rapporteurs ? 60% des répondants s'en remettent au rapport du directeur de thèse, 24% à la stricte application des critères de recevabilité, 7% au simple examen de la structure et de la forme du manuscrit, 9% à une expertise par la CD.

A la question 6.10 : les membres de la CD reçoivent-ils une copie numérique du manuscrit avant la réunion ? 103 (72%) ont répondu non, 22 (15%) oui, et 8 (6%) consultent une version papier.

Question 6.11- Si oui, de quel délai disposez vous pour en prendre connaissance ? en majorité, ce délai est de 7 à 15 jours.

Question 6.12- Les membres de la CD reçoivent-ils une copie numérique du rapport du directeur de thèse avant la réunion ? réponses : 78% de non, 10% de oui.

Question 6.13- Le directeur de thèse est-il invité à présenter/discuter le manuscrit devant la commission ? Majoritairement Non à 57%, Oui à 30%.

Question 6.14- Selon l'expérience de votre propre CD, à combien de mois estimez vous la durée moyenne écoulée entre le dépôt du manuscrit et la date de soutenance ? la moyenne des 126 réponses s'établit à 4 mois.

2.1.17- Observations :

Dernière question : Avez vous des observations particulières à rajouter ?

Les observations notées dans cette rubrique corroborent certains résultats généraux du questionnaire et mettent de nouveaux points en exergue, notamment en ce qui concerne :

- i) un certain flou dans les procédures, par exemple pour la désignation des rapporteurs de thèses ; ce point a été soulevé à maintes reprises ;
- ii) des difficultés dans la mise en œuvre du contrôle anti-plagiat, malgré l'existence une réglementation très avancée ;

- iii) la difficulté de consultation par les membres des CD d'une copie numérique du dossier de thèse, qui ne facilite pas la prise de décision en connaissance de cause, et qui serait le prélude à la numérisation systématique, et donc la diffusion, nationale et internationale, des thèses soutenues ;
- iv) des difficultés de coordination inter structure au sein d'une même école doctorale ;
- v) des différences préjudiciables entre les critères d'évaluation au sein d'une même discipline ;
- vi) une contradiction fondamentale entre les art.2, 15, 18 et 24 du décret 2013-47. Alors que l'art. 2 définit la recherche scientifique comme unique vocation du doctorat, les art.15, 18 & 24 autorisent clairement les doctorants à ne pas appartenir à une structure de recherche, véhiculant le modèle désuet du chercheur génial isolé. Un modèle semble-t-il dépassé car plus de 96% des directeurs de thèses déclarent exercer dans des structures de recherche.
- vii) la multiplicité des structures scientifiques responsables des études doctorales (ED, CD, Laboratoire) avec des possibilités de conflits en perspective entre les prérogatives.
- viii) un certain souci vis à vis de la qualité de l'encadrement scientifique, et la recommandation corollaire d'entamer une réflexion à deux niveaux :
 - a) sur les critères, les modalités de préparation et le niveau scientifique de l'Habilitation Universitaire,
 - b) au niveau de l'évaluation continue des enseignants-chercheurs.

On constate par ailleurs que le doctorat en Tunisie se justifie par la recherche d'un diplôme et ne s'intègre pas (ou exceptionnellement) dans un projet scientifique, ni à un niveau personnel, ni à celui du laboratoire ou de l'institution, ni au niveau national. Ainsi, les meilleurs étudiants sont attirés par les laboratoires à l'étranger; et ceux qui restent (la grande majorité) ne sont pas toujours motivés: la bourse doctorale est si faible que l'étudiant se trouve affranchi de l'obligation d'un engagement à plein temps dans sa recherche; la formation doctorale est souvent vécue comme une solution par défaut. Cet engagement partiel allonge le temps de réalisation des thèses; et au terme des inscriptions légales (5 ans) les étudiants sont contraints de déposer des manuscrits provisoires, avec les tensions et les sources de conflit que cela peut engendrer avec l'encadrant et la CD, au détriment de la qualité scientifique. La préparation de la thèse doit être considérée comme une activité professionnelle à plein temps, convenablement rémunérée, sur une durée de trois à quatre ans, avec un concours d'admission sélectif et transparent.

Outre toutes les améliorations déjà évoquées du système national du doctorat, et du fonctionnement des CD développé dans l'enquête, la professionnalisation

du doctorat nécessite d'introduire un certain nombre de réformes à l'amont et à l'aval du système. On peut en évoquer au minimum deux:

i) à l'amont : dans la plupart des pays, l'inscription en première année de doctorat ne peut plus se concevoir sans la garantie d'un financement conséquent ; salaire du jeune chercheur et financement du projet de thèse. Nous avons vu par les réponses au questionnaire (questions 4.2, 4.4 & 4.8), qu'en Tunisie la question du financement ne se situait pas au cœur des préoccupations des acteurs qui veillent à la marche des études doctorales, une anomalie qu'il paraît urgent de réparer.

ii) à l'aval : outre le projet scientifique personnel, la principale finalité pour l'étudiant demeure le débouché du doctorat. Or il semble que l'enseignement supérieur continue à constituer encore le principal débouché du doctorat. Si l'on admet que le doctorat constitue en quelque sorte la première expérience professionnelle de recherche, le devenir des docteurs devrait pouvoir être estimé d'après le nombre des chercheurs par secteur d'activité, et la statistique suivante¹⁵ devrait être édifiante à cet égard : les % de chercheurs exerçant dans les 3 principaux secteurs Entreprise, Etat et Enseignement supérieur, sont respectivement de 3%, 7%, 90% en Tunisie ; 60%, 10%, 30% en France ; 80%, 6%, 14% en République de Corée.

En définitive, retenir nos meilleurs étudiants dans le système national de recherche, et améliorer la qualité scientifique générale du doctorat, nécessitent une vision rénovée de l'activité doctorale, et une vision claire du rôle et de la finalité des sciences et des technologies dans notre pays.

2.2 - Le Diagnostic : Forces & faiblesses du Système National du Doctorat.

Les constats établis par le Groupe de Travail permettent de dégager les lignes de force et de faiblesse du système national du doctorat (SND), qui se déclinent en tendances établies, sur lesquelles il faudra s'organiser pour agir vite et prendre les décisions appropriées. Les constantes identifiées sont nombreuses, et malheureusement en majorité plutôt des points faibles. On peut les énoncer globalement, et sans aucun ordre hiérarchique, comme suit :

2.2.1 - Les acquis et les points forts du SND :

1. Le portail Thèses.tn constitue un acquis précieux. Devenu incontournable, - cet outil fournit les bases quantitatives et qualitatives d'une réflexion sur le -doctorat.
2. Les modalités d'inscription en doctorat sont bien rodées un peu partout.
3. Certaines ED assurent une mission d'information extrêmement utile.

¹⁵ UNESCO, Institut de Statistiques, Ressources humaines en R-D. Juin 2018.

4. Les dispositions règlementaires de sanction du plagiat existent d'ores et -déjà dans l'arsenal juridique tunisien.
5. Les thèses en cotutelle affichent des résultats clairement performants, en -termes de rendement global et de taux de réussite.
6. La majorité des ED a adopté une Charte des Etudes doctorales,
7. Le comité de suivi (commission de thèse pour chaque doctorant CTCD) est -un acquis considérable en terme de contrôle scientifique. Une CTCD existe -dans près de 50% des CD, et elle est plutôt constituée de trois membres.
8. La recevabilité du manuscrit de la thèse est liée à une validation -internationale et nécessite la publication d'un article dans 84% des CD.

2.2.2 - Les insuffisances et les points faibles du SND:

Les points faibles ont été classés en deux grandes rubriques : i) ceux ayant trait au pilotage national du système du doctorat, ii) ceux relatifs à la gouvernance des ED et des CD.

Au niveau du Pilotage national du SND

1. Thèses.tn n'est pas validé par les Ecoles Doctorales; son contenu n'est -pas régulièrement mis à jour; ses possibilités d'interrogation sont encore -limitées.
2. Les doctorats en langues, littérature et sciences humaines, et en sciences -juridiques sont peu développés.
3. Il y a des professeurs qui n'encadrent pas de thèses, d'autres dirigent vingt -thèses de doctorat ou plus.
4. Les doctorants passent beaucoup trop de temps en thèse. La moitié des -effectifs passe une ou plusieurs années en situation de sans papiers. Cet -état renforce l'image du jeune chercheur dilettante, et du directeur de -thèse laxiste.
5. Les ED n'ont pas les moyens d'assurer réellement la « coordination entre - les études doctorales et les thématiques scientifiques nationales - prioritaires »
6. 50% des doctorats obtenus par les étudiants tunisiens, sont délivrés par -des Universités Européennes.
7. Les Universités tunisiennes n'ont pas les moyens d'inverser le flux -migratoire auquel sont incités les meilleurs de nos doctorants
8. Les Textes règlementaires (décret 2013-47) continuent à véhiculer le -modèle du chercheur isolé, sans attaché avec un laboratoire ou une unité -de recherche.

9. Les structures scientifiques en place ne sont pas en mesure d'assurer le - traitement des cas pathologiques et se défaussent sur l'Administration.
10. Il n'y a pas de réflexion sur les critères, les modalités de préparation et le - niveau scientifique de l'Habilitation Universitaire.
11. Il n'y a pas de réflexion sur l'évaluation continue des enseignants- - chercheurs.
12. Le doctorat ne s'intègre pas ou trop peu dans un projet scientifique.
13. Les meilleurs étudiants sont attirés par les laboratoires à l'étranger, et la - formation doctorale nationale est vécue comme une solution par défaut.
14. Le taux d'abandon est très élevé: près de deux étudiants sur trois inscrits -au doctorat ne terminent pas leur cursus.
15. Pour l'inscription en thèse, le critère possibilité de financement est -rarement évoqué, et pour juger le projet de thèse soumis, la CD considère -rarement l'existence d'un financement.
16. L'enseignement supérieur constitue 90% des débouchés du doctorat.
17. Il n'y a quasiment pas de docteurs orientés vers l'Entreprise.

Au niveau de la gouvernance des ED et des CD

1. La Charte des Etudes doctorales ne fait pas l'objet d'un rapport annuel.
2. Peu de chartes doctorales incluent des compléments précisant l'intégrité -scientifique.
3. l'ED fait l'objet d'une évaluation triennale comme le prévoit la -réglementation ; mais 85% des membres des CD n'en sont pas informés.
4. Trop peu d'Ecoles Doctorales publient des informations précises sur le suivi -individuel des étudiants
5. Il n'existe pas de guide de rédaction des projets présentés à l'avis de la CD -pour une première inscription.
6. Faute de secrétariat, les CD fonctionnent dans l'urgence, la précipitation, -et une opacité propice à des écarts préjudiciables à la qualité du Doctorat.
7. Les membres des CD ne reçoivent pas de copie numérique du manuscrit ni -du rapport du rapporteur.
8. Le directeur de thèse n'est pas invité à présenter/discuter le manuscrit -devant la commission.
9. La durée moyenne entre le dépôt du manuscrit et la date de -soutenance est trop longue, 4mois en moyenne.

10. La mission de la commission de suivi CTCD est annulée par la clause -permettant au directeur de thèse d'assurer seul les missions de contrôle.

11. Les dispositions réglementaires de sanction contre le plagiat existent mais -les modalités de mise en œuvre n'en sont pas précisées.

3^{ème} Partie :

L'Atelier d'évaluation et le Plan d'Actions

3.1- Les Objectifs.

L'étude conduite par le Groupe de Travail, le constat et le diagnostic, conduisent à la définition d'objectifs, de moyens d'y parvenir et d'actions à réaliser. Ces résultats se déclinent en deux grands Objectifs pour la Tunisie : i) le premier vise la transformation des études doctorales en une activité professionnelle de recherche responsable, ii) le second objectif concerne une meilleure gouvernance des Ecoles Doctorales et des Commissions de Doctorat.

3.1.1- Objectif N°1 : Faire du Doctorat une expérience professionnelle de recherche responsable

Le constat a mis en lumière un certain nombre d'anomalies, plusieurs disparités entre Ecoles Doctorales et à l'intérieur d'une même Ecole Doctorale, des taux d'abandons inacceptables, des durées de thèses inadmissibles. On ne possède pas de suffisamment de recul sur le doctorat du LMD pour savoir comment peuvent évoluer les choses, mais il est fort à parier qu'à terme, la résilience du système nous amènera à des situations pas très éloignées de ce que nous vivons aujourd'hui si des réformes en profondeur ne sont pas engagées. Ces réformes devront s'attacher à transformer l'essence même du doctorat, pour l'amener de la situation où il se trouve actuellement, à la situation d'une activité professionnelle à temps plein, avec toutes les contraintes, les responsabilités et les obligations que cela nécessite, aussi bien de la part de l'étudiant, que de celle de son directeur de thèse et des instances doctorales à tous les niveaux.

Cet Objectif se décline lui même en un certain nombre de propositions, un Plan d'Actions en trois points, énoncés ci après.

3.1.1.1- Un pilotage national des formations doctorales

3.1.1.2- Diversifier les débouchés et impliquer l'Entreprise dans les formations doctorales

3.1.1.3- Mettre en place un Système national d'information doctorale performant

3.1.2- Objectif N°2 : Améliorer la Gouvernance des Ecoles Doctorales et notamment des Commissions de Doctorat.

Ici, le plan d'action se focalise sur l'organisation et le fonctionnement des Commissions de Doctorat. Cette thématique occupe l'essentiel du

questionnaire mis en ligne en Avril 2018, dont les réponses constituent une mine d'informations pertinentes et constructives.

3.2 - L'Atelier du 16 Novembre et les Recommandations.

l'Atelier d'évaluation de l'Etude du Système National du Doctorat s'est tenu le Vendredi 16 Novembre 2018 à *Beït al-Hikma* avec comme objectifs de : (i) discuter les résultats obtenus par l'étude au terme de l'analyse des données et de l'enquête, (ii) préparer un plan d'actions en la phase actuelle sous forme de recommandations.

Les 143 répondants de l'enquête ont été invités à l'Atelier ; cinquante ont répondu à l'invitation. L'Atelier était organisé en deux sessions principales¹⁶ : une première session en plénière, une seconde session en ateliers thématiques.

3.2.1- Session plénière : un panorama des questions doctorales

La session plénière comporte une série d'exposés introductifs portant sur des questions qui avaient été omises par l'étude, ou qui n'étaient pas encore entièrement clarifiées. Cette session a comporté huit interventions :

Quatre exposés ont été présentés par de hauts responsables du MESRS, ou par les premiers dirigeants d'instances nationales, qui comportent : (i) un bref panorama des questions doctorales, avec une vision du MESRS présentée par Abdelmajid Benamara, Directeur Général de la DGRS ; (ii) l'évaluation périodique des Ecoles Doctorales, une activité inconnue des membres des commissions de doctorat selon les réponses au questionnaire, présentée par Abdellatif Boudabous, Président du CNEARS ; (iii) une présentation du portail Thèses.tn, par Kais Ouni, Directeur de la DED à la DGRS ; (iv) la question des débouchés et du rapport du doctorat à l'Entreprise, avec une mise au point sur les post-doc initiés, par le Directeur Général de l'ANPR ;

Deux exposés témoignant d'expériences ou de pratiques dans la gestion du doctorat ou l'évaluation des doctorants, qui portent sur : (v) les difficultés de la direction, de l'organisation et de l'encadrement dans les commissions de doctorat pléthoriques, par Amel Aouij (EDSJP-UTM) ; (vi) les critères de recevabilité du manuscrit de thèse et l'évaluation des publications scientifiques, par Henda El Fekih (ENIT-UTM) ;

Deux exposés enfin font part de points de vue originaux sur le fonctionnement du doctorat, deux « opinions » qui avaient été développées dans les réponses à la question ouverte du questionnaire de *Beït al-Hikma* : (vii) sur la qualité des thèses de doctorat en Droit : un point de vue exprimé par Leila Chikhaoui (FSJPST, UCAR) ; (viii) et puis cette question existentielle: le doctorat doit-il se conformer aux règles et à la rigueur qu'exige une activité

¹⁶ Voir le programme en Annexe.

de recherche professionnelle? Point de vue présenté par Jamel Chahed, ENIT-UTM).

Un condensé de ces huit exposés, et de la discussion qui a suivi, est présenté ci après.

Un Bref panorama des questions Doctorales (Abdelmajid Benamara, DGRS):

L'exposé de A. Benamara, met en exergue les questions qui sont aujourd'hui au cœur des préoccupations du MESRS: (i) la qualité générale des thèses nécessite de repenser les conditions d'admission et de recevabilité des sujets ; (ii) la durée légale de préparation compte tenu des pressions exercées pour obtenir des dérogations ; (iii) le financement, actuellement bourse quasi automatique de 250 DT /mois, bourse d'alternance de 800 euros, ou contrat de 500 DT, est à revoir intégralement ; (iv) le nombre des doctorants, 14000 étudiants, parait excessif pour les possibilités de gestion du MESRS et les capacités d'encadrement des Ecoles Doctorales ; (v) les questions éthiques : les fondements déontologiques et les bonnes pratiques sont parfois mises à rude épreuve, notamment au niveau du plagiat dont le contrôle reste à améliorer sensiblement ; (vi) l'emploi des docteurs où l'exclusivité de l'enseignement supérieur pose un réel problème, notamment pour les filières actuellement saturées où il n'y a pas d'ouverture de postes.

L'évaluation périodique des Ecoles Doctorales (Abdellatif Boudabous, CNEARS):

A. Boudabous expose l'essentiel de ce qui ressort de la dernière évaluation des ED portant sur une période de six années : (i) dans les grandes universités (Tunis El Manar , Sousse, Monastir et Sfax), les soutenances de doctorat ne dépassent pas 25% des inscrits sur 3 ans et seulement 50 % des étudiants soutiennent leur doctorant en six ans. les soutenances en 3 ans sont en moyenne de 30% dans les sciences fondamentales et les sciences économiques, 13% pour les Sciences de l'ingénieur et 4% dans les sciences juridiques, politiques et arts et culture ; (ii) les étudiants qui ont dépassé le délai légal de soutenance sont dans des situations alarmantes : 70% continuent leur thèse au delà de 4 ans et n'ont plus ni inscription, ni couverture sociale ; cette situation perdure dans les universités ayant le meilleur taux d'encadrement en corps A avec des commissions de doctorat et un nombre suffisant de Laboratoires et d'unités de recherche ; (iii) il y a une contradiction entre le niveau de la production scientifique passée de 2000 à 6000 publications alors que le budget alloué a diminué ; (iv) par ailleurs, la qualité de la thèse de doctorat et de l'habilitation universitaire est définie d'une manière assez approximative dans les textes juridiques, ce qui permet des interprétations arbitraires, et des soutenances avec des exigences de qualité et de niveau très variable, d'une université à l'autre et au sein de commissions de doctorat d'une même école doctorale.

Depuis l'introduction de l'indemnité d'encadrement des thèses, on constate que la valeur et la qualité des travaux et des diplômes ont été largement dévaluées avec souvent les mentions les plus hautes et des félicitations excessives sans justification réelle ; (v) une réforme fondamentale des thèses, des habilitations et des écoles doctorales, est nécessaire. Elle peut être basée sur des indicateurs clairs et par domaine: - nombre de publications impactées, - choix des rapporteurs dans une université à l'extérieur de celle de l'ED, - commission de thèse dans l'université, - cohérence et coopération au sein du conseil des universités, pour la proposition des nouveaux textes ; (vi) il est aussi évident que toute réforme des hauts diplômes de l'état ne peut réussir sans un cadre de haute qualité pour les doctorants et post-doctorants (niveau des bourses et recrutement), pour les structures de recherche (financement des LR, UR et Centres), et pour l'encadrant (évaluation, grades et encouragement).

Pour davantage de qualité des thèses de doctorat en droit (par Leïla Chikhaoui-Mahdaoui ; FSJPST, UCAR)

Pour que les travaux postuniversitaires en droit puissent continuer à être qualifiés de « *thèses* », il convient de reconnaître la spécificité des études juridiques de haut niveau. Constat: Les délais d'élaboration des thèses en droit sont trop courts dans le cadre du système LMD (3+1+1) et ne sont pas adaptés à la particularité de la recherche juridique qui demande davantage de temps pour aboutir. Les anciens docteurs, qui mettaient 20 ans à rédiger un travail ont fourni à la recherche un apport très utile. Cela ne veut pas dire que des travaux élaborés en 3 à 5 ans ne sont pas valables, mais il s'agit souvent d'une compilation de lectures. Or, dans « *thèse* », il faut entendre « *hypothèse* » et la recherche a besoin de temps et de recul pour pouvoir opérer une « *synthèse* » et démontrer ladite hypothèse... Quelle urgence y a-t'il à pousser des étudiants à « *produire* » des documents qui n'ont de « *thèse* » que la dénomination formelle ? La qualité n'est pas réductible à des délais et dépend de bien d'autres facteurs, comme le don inné de chacun/e pour la recherche, la capacité à intérioriser une certaine méthodologie de travail et de recherche, ainsi qu'à rédiger correctement, quelle que soit la langue choisie ... De plus, il existe d'autres débouchés pour les étudiants titulaires d'un diplôme en droit: barreau, magistrature, ENA, École nationale des finances. Propositions: (i) reconnaître la spécificité des études juridiques pour éviter la production de travaux médiocres et la transformation des directeurs/directrices de thèse en puériculteurs/trices de leurs doctorants, en « *exfiltrant* » les thèses de doctorat en droit du LMD ; (ii) maintenir des règles minima, comme la perte des droits sur un sujet au bout de l'écoulement d'une certaine durée sans commencement de réalisation (règle des 3/5 ans) ; (iii) rétablir la fonction d'assistant/e (+ concours) pour régler simultanément la question du financement des études doctorales et de la sélection des candidats

les plus aptes à poursuivre des travaux postdoctoraux, tout en commençant une carrière universitaire supervisée par les pairs, dotant l'université d'un personnel précieux sur lequel repose la formation des générations de futurs juristes d'excellence...

La direction d'une Ecole Doctorale pléthorique (Amel Aouij Mrad ; ED « sciences juridiques et politiques », Université Tunis el Manar)

Le nombre limité de doctorants, leur profil, alliés à l'encadrement (corps professoral) et à l'existence de moyens humains et matériels constituent les bases de bon fonctionnement d'une ED. Un nombre pléthorique (près de 1200 pour ce qui nous concerne) constitue une violation (par la force des choses) de l'esprit du texte qui est de faire du doctorat un diplôme sanctionnant un travail original et de qualité et des ED des structures d'encadrement des doctorants en matière scientifique. Cela détruit toute velléité de recherche, d'amélioration du niveau des doctorants, d'organisation ou de réorganisation.

Plusieurs raisons à cette situation : (i) l'illogisme textuel qui, en même temps qu'il exige une qualité faite d'encadrement et de suivi, ne donne pas les outils pour ce faire et l'on peut penser ici à l'inadéquation des procédures de recrutement des contractuels ou à l'impossibilité d'affectation d'un personnel permanent; (ii) l'absence d'une politique globale du doctorat, de réflexion quant aux objectifs d'une thèse, de critères précis d'inscription qui fait que celle-ci y devient une sorte de droit à exercer, surtout si l'institution gère un nombre important d'étudiants en mastère (la bourse de 250DT/mois n'arrangeant pas les choses), le renouvellement presque automatique. A notre avis, la fermeture à l'accès au doctorat doit venir d' « en haut » et les facultés seront obligées de s'y conformer. Plusieurs conséquences : (i) la formation complémentaire devient un parcours du combattant et le respect des exigences de découpage de cette formation en « modules » quasiment impossible. La question fondamentale étant ici de savoir pourquoi assurer une formation, avec toutes les contraintes qui y sont attachées, lorsque la personne n'aurait même pas dû s'inscrire en thèse; (ii) la gestion des présences et des crédits une sorte de gageure, l'élaboration et la mise à jour d'une base de données et d'un répertoire des sujets difficile sans personnel adéquat; (iii) la qualité des thèses, surtout lorsqu'il y a des dates butoir de dépôt à respecter devient presque secondaire; (iv) les délais textuels de rendu des rapports sont impossibles à respecter; (v) s'y rajoutent les rigidités textuelles qui interdisent de payer des enseignants de son institution pour assurer des cours alors que l'ED a les moyens financiers pour le faire. Pour finir ce que nous comptons réaliser cette année, à côté d'une formation en méthodologie et en français : (i) une base de données fiable; (ii) un registre des sujets de thèse au niveau de la FDSPT en conformité avec le registre national thèse.tn ;

(iii) les troisièmes Doctoriales qui permettent aux doctorants qui le souhaitent d'avancer dans leur réflexion.

Sur les critères de recevabilité du manuscrit de thèse (Henda El Fekih: ENIT, UTM).

L'exposé décrit les critères de recevabilité d'un manuscrit de thèse et présente quelques indicateurs bibliométriques utilisés pour évaluer ou comparer des publications scientifiques. La recevabilité du manuscrit nécessite que: i) Le travail de recherche soit jugé consistant. ii) Les 30 crédits de formation doctorale (exigés par les textes) soient validés. iii) Le doctorant présente la preuve que le projet a été exposé et discuté dans des conférences internationales. iv) Un article soit publié dans une revue indexée dans l'une des bases de données (comme Web Of Science de Clarivate Analytics ou SCOPUS de Elsevier). On doit préciser que ce sont les revues qui sont comparées en utilisant leur facteur d'impact (IF) pour le WOS ou son équivalent le CiteScore pour SCOPUS. Ces indicateurs ne doivent donc pas être utilisés pour comparer les chercheurs entre eux. Par ailleurs, il faut rappeler que les revues dans la discipline "Arts et Humanités" de la base de données WOS n'ont pas encore d'IF, et que ceci ne diminue en rien la qualité de ces revues. On doit par ailleurs se demander si l'on peut exiger d'un doctorant (jeune chercheur) de publier dans les revues ayant des IF ou CiteScore élevés? La réponse est assurément négative. Il faut enfin citer d'autres indicateurs utilisés dans les analyses bibliométriques qui permettent de comparer les publications ou les chercheurs, comme par exemple les scores de citations attendus qui sont des scores normalisés et calculés par les outils bibliométriques de Clarivate et de Elsevier.

Thèses.tn: un portail incontournable en développement (Kaïs Ouni; DED-DGRS, MESRS).

L'exposé présente un aperçu sur le répertoire national des thèses de doctorat (www.theses.rnu.tn). L'intervenant s'est référé à la circulaire numéro 36 de 2013 pour signaler le caractère obligatoire de l'enregistrement de la thèse dans un fichier central. Il a décliné les différentes étapes de la procédure d'enregistrement du sujet de thèse du doctorant dans le répertoire, les outils de recherche simple et avancée ainsi que les nouvelles fonctionnalités récemment introduites au répertoire relatives au module de déclaration des thèses soutenues à savoir: la date de la soutenance, la composition du jury, le type de financement de la thèse (bourse nationale, contrat, Mobidoc, sans financement) et le chargement en ligne de la version numérique du mémoire. L'intervenant a ensuite présenté le rôle de l'école doctorale dans chaque étape de la procédure d'enregistrement dans le répertoire de l'inscription jusqu'à la soutenance. L'exposé se termine par la présentation de statistiques concernant le nombre des thèses soutenues, des thèses en préparation et des sujets de thèses en attente de validation par université et par école doctorale.

Le Doctorat, diplôme ou premier métier ? (par Jamel Chahed, ENIT, UTM)

Le doctorat tunisien confine la recherche dans la sphère des activités académiques. Dans de très nombreux pays, la formation doctorale prend une dimension nouvelle qui lui confère une double pertinence académique et professionnelle, ouverte à l'international. Dans ce contexte d'ouverture, nos meilleurs étudiants trouvent de plus en plus d'opportunités d'études doctorales à l'étranger. Ceux qui se résignent à poursuivre leur formation doctorale en Tunisie le font souvent par défaut, et sauf exception, la maigre allocation de thèse ne constitue pas pour eux une obligation d'occupation à temps plein. L'inscription en thèse se fait sur la base d'un sujet proposé par le professeur, affecté à un étudiant et soumis à la Commission de Doctorat. Si cette démarche instaure un certain contrôle sur l'aptitude des candidats, elle ne garantit pas forcément le recrutement des meilleurs. Dans l'ensemble, les conditions de conduite des thèses sont plutôt difficiles et les délais de réalisation s'en ressentent; ils sont relativement longs. Nous assistons depuis quelques années à une volonté de la part de l'administration d'appliquer des règles sur les durées des thèses. Sans apporter de véritables solutions, ces mesures de nature administrative incitent à des dépôts prématurés de manuscrits provisoires. La gestion du processus jusqu'à la soutenance devient alors laborieuse et la qualité de la thèse peut en souffrir. Il est difficile et illusoire dans un contexte de compétition ouvert, de prétendre recruter les bons candidats et de conduire des travaux de thèse de qualité sans financement attractif et sans débouchés qui valorisent le diplôme de docteur. Les pouvoirs publics doivent consolider la place de la recherche dans l'ensemble du tissu socio-économique pour promouvoir l'innovation et améliorer la compétitivité. Ceci est de nature à diversifier les débouchés aux jeunes docteurs et faciliter leur intégration dans les organismes publics et privés ainsi que leur accès aux hautes fonctions publiques. Pour faire progresser le système national du doctorat il faudrait faire évoluer la réglementation pour considérer le doctorat comme un projet de recherche, la thèse comme une activité professionnelle, le jeune chercheur étant sélectionné sur un concours d'admission ouvert. Le recrutement du doctorant se ferait selon un statut officiel qui consacre l'excellence, sanctionné par un contrat professionnel qui, au-delà des travaux de thèse, définit la consistance du projet doctoral et les conditions de sa conduite. La rémunération du doctorant doit être compatible avec son statut et doit tenir compte du concours de recrutement censé retenir les meilleurs. L'Ecole Doctorale et les Commissions de thèses ont des rôles déterminants dans la professionnalisation du doctorat. Au delà de l'aspect scientifique, la Commission doit examiner la consistance du projet doctoral sous tous ses aspects notamment en ce qui concerne son financement. En règle générale, L'Ecole Doctorale et les Commissions doivent veiller à ce qu'il n'y ait pas

d'autorisation d'inscription en thèse sans financement. L'organisme qui porte le projet doctoral doit prévoir les financements nécessaires.

Les Post-doc de Mobidoc, premières perspectives (Chedly Abdelli, ANPR).

Dans le cadre de sa mission de structure d'interfaçage chargée de la mise en œuvre de mécanismes de rapprochement entre la recherche et son environnement socio-économique, l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) soutient la mobilité des jeunes docteurs pour réaliser des travaux de recherche appliquée dans le milieu socio-économique selon deux modèles : MOBIDOC Doctorant et MOBIDOC Post-Doc. Selon ce dispositif, les doctorants et docteurs bénéficient d'une allocation de 1000 DT brut/ mois pour les doctorants durant 36 mois et 1200 DT brut / mois durant 24 mois pour les docteurs. Ces allocations sont payées à raison de 80 % par l'ANPR et 20% par l'Organisme Bénéficiaire. Ce mécanisme vise à renforcer les interactions entre la recherche et le monde socio-économique, mettre la RDI au service des organismes socio-économiques Tunisiens et des défis sociétaux et améliorer l'employabilité des jeunes chercheurs et l'entrepreneuriat innovant.

Pour l'organisme bénéficiaire, MOBIDOC constitue un levier d'innovation pour accéder aux ressources et compétences scientifiques des structures de recherche publiques, se doter d'une ressource humaine hautement qualifiée avec un coût financier à la portée, nouer des relations avec les structures de recherche publiques et intégrer des réseaux internationaux et bénéficier de résultats à haute valeur ajoutée : prototype, brevet, procédé, produit, savoir-faire. **Pour la structure de recherche**, MOBIDOC est un facilitateur pour travailler en partenariat avec des organismes socio-économiques sur des sujets de recherche appliqués, disposer d'un potentiel large de valorisation de ses résultats de recherche, placer ses doctorants dans des conditions scientifiques et financières optimales pour réaliser leurs thèses et étendre son réseau et sa notoriété. Pour le jeune chercheur, MOBIDOC constitue une opportunité pour **bénéficier** d'un double encadrement (le directeur de thèse et le tuteur professionnel), **disposer** d'un financement (allocation MOBIDOC) et améliorer son employabilité grâce à l'acquisition d'une bi-culturalité recherchée par les employeurs : une expérience dans les contextes académique et professionnel ouvrant ainsi des horizons plus larges.

Un autre dispositif vient renforcer les dispositifs antérieurs : la création de Spin-Off dans le cadre du Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en Soutien à l'Employabilité (PromESSE-Tn) dont les bénéficiaires sont des chercheurs ingénieurs. Ce mécanisme a les objectifs suivants : la promotion du transfert des connaissances et des technologies des milieux universitaires vers le monde professionnel, l'appui à la création et au fonctionnement des Spin-Offs, la mise à la disposition des porteurs de projets sur une base compétitive des fonds (100 000 DT) pour le pré-amorçage de leurs propres entreprises

innovantes et la création d'emplois qualifiés. Les sociétés Spin-offs traduisent la volonté de créer de la valeur ajoutée et des activités économiques nouvelles à partir des activités scientifiques de l'Université. La sélection est pointue et jusqu'ici, sur 27 notes conceptuelles reçues durant la première édition de ce mécanisme, 5 seulement ont été retenues. On peut enfin évoquer la solution qui consiste à impliquer les docteurs de l'université tunisienne dans les universités de pays voisins (Algérie) où la situation est différente en termes de nombre de docteurs.

Discussion

(Souad Chouk, Rapporteur)

De nombreuses questions, commentaires, propositions, ont été énoncés par les participants, qui portent notamment sur: i) l'essence de la thèse de doctorat, dont le sujet doit correspondre à un projet de vie de l'étudiant, qui peut être enrichi par un séjour en milieu professionnel comme pour les thèses en alternance; ii) les critères d'admission en thèse, qui devront être plus sélectifs, liés à un financement propre, fondés sur la qualité, et déconnectés de la question du financement des laboratoires actuellement lié au nombre des doctorants; iii) les relations entre les Ecoles Doctorales et les Commissions de Doctorat, dont les prérogatives et les limites respectives ne sont pas précisées dans les textes; iv) la question des dérogations, dont la perpétuation ne fait que précariser une bonne partie des doctorants en fin de thèse, à l'âge où ils doivent au contraire donner le meilleur d'eux mêmes; v) la mise à jour de l'Habilitation Universitaire mais également la question de l'habilitation des enseignants à diriger des thèses: cette dernière question tabou doit être examinée; vi) la nécessité d'évaluer la cotutelle de thèses, peut être dans le cadre d'une évaluation globale de notre coopération scientifique internationale.

3.2.2- Les Ateliers thématiques et leurs recommandations :

Des groupes de travail spécialisés se sont tenus autour des quatre thématiques jugées prioritaires parmi les questions majeures qui occupent le débat national sur le Doctorat : (i) Le pilotage national des formations doctorales; (ii) La diversification des débouchés et l'implication des entreprises; (iii) Le système national d'information doctorale; (iv) L'amélioration du fonctionnement des commissions de doctorat.

Restitutions des travaux des groupes thématiques

(Jamel Chahed, Rapporteur)

Présentées brièvement par les rapporteurs, les restitutions traduisent l'essentiel des débats en groupe et en session de synthèse. (i) Concernant le Groupe 1 : Pilotage National des formations doctorales, rapporteur Mohamed Negra, les participants sont unanimes quant à la nécessité de création d'une instance

consultative indépendante. Les débats ont porté sur sa composition, son indépendance et le souci d'éviter tout chevauchement avec d'autres organes fonctionnels. Le détail des recommandations figure dans le rapport du groupe 1. Les recommandations essentielles concernent les mesures à prendre pour éviter les chevauchements et prévenir les conflits d'intérêts notamment vis-à-vis des membres de la commission qui ne doivent pas être juge et partie. (ii) Concernant le Groupe 2 : Diversifier les débouchés et impliquer l'Entreprise, rapporteure Balkis Bouhaouala, ont été rappelés les mécanismes mis en place par le Ministère et l'ANPR : dispositif Mobidoc et mécanisme PAC-PAS pour l'essaimage du type SPINOF destinés aux jeunes diplômés. Il y a des exemples de réussite mais beaucoup de contraintes. Parmi les pistes proposées : inciter les universités privées à recruter plus de docteurs, encourager le détachement des chercheurs au sein de l'entreprise, ainsi que dans les universités privées, développer les soft skills dans la formation des docteurs. (iii) Concernant le Groupe 3 : Le Système National d'Information Doctorale, rapporteur Kais Ouni, les points évoqués se rapportent aux systèmes de données existantes, leur vérification et leur validation, à l'identification des besoins : qu'attend-on du système d'information, comment permettra-t-il d'améliorer la qualité de la formation doctorale ? comment l'harmoniser avec les systèmes existants ? comment garantir la protection des données confidentielles ? (iv) Concernant le Groupe 4 : Améliorer le Fonctionnement des commissions doctorales, rapporteure : Soufia Ben Jebara, les points abordés concernent la qualité de la thèse, les critères de sélection des doctorants, qui doivent être rendus publics et harmonisés par discipline, la commission par doctorant qui doit être désignée dès le début de la thèse, les critères d'attribution du budget des laboratoires de recherche et leur relation avec le nombre d'étudiants. Les recommandations plus détaillées figurent dans le rapport du groupe.

Rapport du Groupe 1 :

Le pilotage national des formations doctorales

Le pilotage national doit reposer sur une instance à laquelle l'autorité scientifique et morale, le haut niveau de ses membres, confèrent la légitimité nécessaire pour faire accepter et appliquer les décisions par les parties prenantes, en termes de prospective, d'adaptation et d'anticipation des réformes, de capacité de surveillance, d'arbitrage et de résolution des conflits. Cette institution serait le Conseil National de la Recherche et des Formations Doctorales (CNRD), une entité consultative auprès du MESRS, intellectuellement indépendante, composée d'experts et de représentants des parties prenantes, une force de proposition et d'orientation qui assure le pilotage, la régulation et l'évaluation permanente de l'ensemble du SND dans le cadre de la stratégie nationale des études doctorales.

Les membres du groupe thématique sont unanimes quant à l'importance et à l'opportunité de la création d'une telle instance consultative de pilotage. Les objectifs et les missions de cette instance devront être très précisément délimités et ne pas empiéter sur ceux d'organes existants et d'ores et déjà fonctionnels. Cette instance doit être dotée des moyens nécessaires pour en garantir à la fois l'efficacité, l'indépendance et la pérennité; elle devra notamment disposer d'un budget de fonctionnement propre.

Parmi les Missions dévolues au CNRD, on peut d'ores et déjà citer : i) proposer les orientations scientifiques et stratégiques des politiques doctorales, ii) assurer les rôles de suivi, de surveillance et d'arbitrage en termes de prévention et de résolution des conflits, iii) encourager et coordonner la mise en réseaux et en synergie des formations doctorales aux plans national et international, iv) initier et évaluer les coopérations scientifiques internationales.

Ont participé aux travaux du Groupe 1: Hedi Bel Hadj Salah (Président), Mohamed Hedi Negra (Rapporteur), Abdellatif Boudabous, Selma Damak, Mohamed Ennabli, Maher Moakher, Sihem Jaziri.

Rapport du Groupe 2 :

Diversifier les débouchés et impliquer les entreprises

Avec le Maroc, la Jordanie, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, et certains autres pays, la Tunisie détient le taux de chercheurs recrutés dans l'enseignement supérieur parmi les plus élevés au Monde (90%), alors que les entreprises en emploient seulement 3%. Pour mémoire, ces proportions sont respectivement de 65% et 30% au Portugal, 30% et 60% en France, 10% et 80% en République de Corée.

Ces chiffres reflètent clairement les choix politiques en termes de développements scientifique et économique et de leurs interactions. La nécessité d'une diversification des débouchés des docteurs tunisiens ne fait aucun doute, notamment par l'incitation des entreprises à recruter des Docteurs.

Pour contribuer à pallier ces insuffisances alarmantes, le dispositif Mobidoc¹⁷/ Mobidoc Post-Doc¹⁸ a permis de contractualiser de jeunes chercheurs au sein des entreprises. Un dispositif d'essaimage de spin off a été également lancé

¹⁷ Mobilité des jeunes Doctorants dans le milieu professionnel (programme EMORI, www.anpr.tn)

¹⁸ Mobilité des jeunes chercheurs Post-Docs dans le milieu professionnel (programme EMORI, www.anpr.tn)

pour renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes chercheurs (PAQ-PAS¹⁹).

Toutefois, un certain nombre de contraintes inhérentes au dispositif Mobidoc, la nature des projets de recherche (prototypes, solutions pratiques pas toujours publiables) et l'opposition parfois entre leur caractère utile pour l'entreprise, et leur nécessaire valorisation par des publications indexées comptabilisables dans les jurys de recrutement, imposent de rechercher des solutions adaptées. Ainsi, les nouveaux critères de recrutement, de promotion et d'évaluation des chercheurs et des structures de recherche devront tenir compte de l'expérience du candidat et des structures en matière d'interaction avec le monde socio-économique.

Pour tenter de comprendre pourquoi les entreprises recrutent si peu de Docteurs en Tunisie, plusieurs explications ont été avancées : i) les entreprises privilégient le recrutement des ingénieurs plutôt que des Docteurs; ii) un grand nombre d'entreprises ne recherchent pas de solutions innovantes; iii) les Docteurs en entreprise sont recrutés pour leur compétences intrinsèques et pas forcément pour leur qualité de chercheur; iv) l'Etat n'a pas mis en place d'actions incitatives véritables.

Parmi les solutions proposées, la pérennisation et l'internationalisation du dispositif Mobidoc ont été proposées comme pistes pour améliorer l'employabilité des jeunes docteurs et diversifier les activités des entreprises. D'autres propositions ont été avancées : i) Prévoir un texte de reconnaissance du doctorat pour la promotion de grade des cadres supérieurs (i.e. ITCEQ²⁰); ii) Introduire, dans les textes de la fonction publique, le grade de docteur.

Parmi les propositions retenues pour améliorer le niveau d'emploi des docteurs dans l'entreprise, il est recommandé :

d'inciter les universités privées à recruter des Docteurs

d'autoriser le détachement des enseignants-chercheurs dans les Entreprises de permettre le détachement des enseignants-chercheurs dans les Universités privées

de créer un statut de chercheur financé par l'Entreprise

d'instaurer le système post doc dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de le doter des textes appropriés

d'inciter la création dans les entreprises d'unités de R&D formées par des docteurs

¹⁹ PAQ - Pré-Amorçage et essaimage Scientifique et création de Spin-offs (projet PromESsE, www.anpr.tn)

²⁰ ITCEQ : Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives

d'encourager les entreprises à recruter des docteurs, par des avantages fiscaux (Crédits Impôt-recherche) ou une prise en charge d'une part du salaire.

Ont participé aux travaux du Groupe 2 : Chedly Abdelly (Président), Balkiss Bouhaouala (Rapporteure), Takoua Abdellatif, Helmi Aloui, Rabah Attia, Hedi Daghari, Taieb Hadhri, Ridha Oueslati, Hatem Zenzri.

Rapport du Groupe 3 :

Mettre en place un système national d'information doctorale

Le Contexte

Avec l'augmentation croissante du nombre des doctorants, la gestion de leur cursus et plus globalement une politique nationale cohérente du Doctorat, a besoin d'informations précises, complètes et rapidement disponibles. La nécessaire modernisation du système d'information sur le doctorat doit faciliter l'accès aux informations et améliorer la capacité d'évaluation et de suivi des doctorants. Différents organes du MESRS alimentent des bases de données régulièrement mises à jour. D'autres organes relevant des Universités et des établissements, des Ecoles Doctorales, collectent et diffusent des données sur le doctorat. Mais en l'absence d'un support unifié, partagé et accessible, tous ces éléments disparates ne peuvent être capitalisés, demeurent vulnérables et ne bénéficient pas autant qu'il serait souhaitable aux décideurs, aux spécialistes, aux concernés et plus généralement à la communauté nationale. Cette modernisation doit se concrétiser par la mise en place du Système d'Information National sur le Doctorat (SIND). Le principal objectif du SIND consiste à améliorer les capacités d'évaluation et de décision des différentes parties prenantes du Système National du Doctorat, tout en facilitant l'accès à l'information, et de disposer de données fiables pour une meilleure conception des politiques doctorales.

Les discussions et les propositions du Groupe 3 :

Le SIND s'inscrit dans le cadre du système national du Doctorat avec une ouverture sur le monde socioéconomique en impliquant toutes les parties prenantes : étudiants (pas seulement les doctorants), enseignants, administratifs, commissions de doctorat, écoles doctorales, établissements, universités, Jurys de recrutement, administration centrale du ministère, et tout organe appartenant au monde socioéconomique. Dans ce sens, il faudra établir une stratégie nationale qui définit les besoins, les objectifs à atteindre, les sources d'informations et comment le SI permettra d'améliorer sensiblement la qualité de la formation doctorale. Il faudra concevoir un système d'information basé sur un processus métiers et non pas uniquement sur les données disponibles. Le SI doit essentiellement garantir une communication efficace entre tous les intervenants dans le système doctoral et un échange

informationnel fluide et sécurisé. C'est pourquoi il faut réviser la méthodologie du recensement des données, identifier les sources fiables et les procédures de collecte avec une vérification systématique des données vue la multiplicité des sources d'information.

Comment se positionne le portail *Thèses.tn* dans le SIND?

Thèses.rnu.tn forme la composante essentielle du SIND mais doit être amélioré. Voici quelques éléments d'amélioration : i) intégrer une plateforme de sélection des candidats et des sujets thèses; ii) mise en concordance avec certaines plateformes existantes (Adab, Ines, etc,...); iii) instaurer des mécanismes de suivi des abandons des doctorants en cours de route.

Au delà de ces aspects techniques, on devra procéder à des campagnes de sensibilisation des intervenants: i) mobiliser les institutions et les écoles doctorales pour des mises à jour des données; ii) informer et sensibiliser les chercheurs sur les procédures en relation avec *Thèses.tn*; iii) inciter les institutions et les universités à mettre à la disposition des Ecoles Doctorales les ressources humaines nécessaires.

Ont participé aux travaux du groupe 3 : Jilani Lamloumi (Président); Kaïs Ouni (Rapporteur); Azza Frikha, Henda El Fekih, Rahma Ben Ayad, Mohamed Salah Kadri, Mohamed Soula, Abdelmajid Naceur, Jamel Chahed.

Rapport du Groupe 4 :

L'amélioration du fonctionnement des Commissions de Doctorat.

La thématique des Commissions de Doctorat a occupé l'essentiel du questionnaire mis en ligne en Avril 2018, dont les principales réponses ont pu être organisées autour des lignes directrices suivantes : i) Charte des études doctorales : l'application de la charte ne fait pas l'objet d'un rapport annuel, et n'inclut pas de compléments (précisant l'intégrité scientifique et les règles de propriété intellectuelle); ii) évaluation des Ecoles Doctorales (art.9 Arrêté du 13/11/2007) : le rapport d'évaluation n'est pas communiqué aux membres des CD ; iii) le recrutement des doctorants se fonde sur le cursus et les scores, quasiment jamais sur la possibilité de financement; iv) l'évaluation et la validation du projet de thèse proposé se fondent quasi exclusivement sur l'avis de l'encadrant; v) la CD ne se soucie pas des conditions de travail de l'étudiant: logistique, financement du projet, bourse de doctorat; vi) Il n'existe pas de « commission de thèse pour chaque doctorant » composée de 3 membres dans plus d'un tiers des cas; vii) pour la validation du manuscrit de thèse la CD s'en remet au rapport du directeur de thèse; viii) les membres de la CD ne reçoivent pas de copie numérique du manuscrit avant la réunion (ni de copie numérique du rapport du directeur de thèse), ce qui ne facilite pas la prise de décision en connaissance de cause, et qui serait le prélude à la numérisation

systématique, et donc la diffusion, nationale et internationale, des thèses soutenues ; ix) il existe un certain flou dans les procédures, par exemple pour la désignation des rapporteurs de thèses ; x) des difficultés dans la mise en œuvre du contrôle anti-plagiat, malgré l'existence d'une règlementation très avancée ; xi) des difficultés de coordination inter structures au sein d'une même école doctorale ; xii) des différences préjudiciables entre les critères d'évaluation au sein d'une même discipline ; xiii) un certain souci vis à vis de la qualité de l'encadrement scientifique, et la recommandation corollaire d'entamer une réflexion à deux niveaux : a) sur les critères, les modalités de préparation et le niveau scientifique de l'Habilitation Universitaire, b) au niveau de l'évaluation continue des enseignants-chercheurs.

Partant de ces lignes directrices, les débats se sont organisés autour des points suivants. Le groupe recommande que la thématique du doctorat et le sujet de thèse concordent avec la formation antérieure du doctorant, et qu'un score d'admissibilité fondé sur le cursus soit défini. Côté directeur de thèse et évaluateurs, il y aurait avantage à définir des spécialités au sein des grandes disciplines et à les rendre publiques. Il est par ailleurs recommandé de fixer le nombre maximum d'étudiants à encadrer, et de faire a priori confiance au directeur de thèse. Cette confiance concerne son autorité scientifique dans sa spécialité et sa capacité à diriger une recherche, mais la commission de doctorat se doit de recadrer, voire refuser dans les cas aberrants. Pour ce qui est de l'accompagnement du doctorant et du contrôle scientifique des travaux, on doit : i) identifier le comité de suivi dès l'inscription ; ii) préciser les protocoles de l'exposé oral à l'issue de la 1ère année, qui valide ou non les travaux de cette 1ère année ; iii) vérifier la réalisation du premier niveau de travaux préalablement défini à l'issue de la 2ème année.

Par ailleurs, les recommandations pour aller vers plus de qualité dans le Système National du Doctorat (SND) ne doivent pas être que structurelles. La composante humaine est essentielle à prendre en compte de manière scientifique dans la réflexion et la réalité est là : la qualité est devenue comptable et le fond se perd même si plusieurs indicateurs sont en forte progression, comme le nombre d'articles scientifiques et techniques.

Dans notre introduction générale, nous rappelions la vocation des CD : « un potentiel sans équivalent de concertation, d'expériences et d'échanges au plus haut niveau en matière de pédagogie scientifique, d'évaluations, de coopérations tuniso-tunisiennes et internationales, et d'innovations ». Effectivement, la véritable qualité ne peut émaner que des CD, mais en pratique, les réunions des CD ne permettent pas toujours de discuter sereinement donc scientifiquement. Lorsqu'elles ne sont pas délaissées, ces réunions sont parfois tendues voire conflictuelles. On y observe beaucoup de laxisme et de laisser faire. Beaucoup de membres baissent les bras et espèrent tout au plus régler

le problème de leurs doctorants. Trop de réunions sans préparation, souvent bâclées, entraînent un manque de rigueur et donc de qualité. Le plagiat qui se développe est banalisé. Des énormités s'échappent parfois au grand jour, réduisant notre crédibilité à l'échelle internationale. Certaines CD cependant, ont su garder une dynamique constructive et une qualité reconnue.

Les raisons de tout cela relèvent des interactions qui se développent à l'intérieur du microcosme qu'est une CD, dans un environnement immédiat assez souvent déconnecté des préoccupations nationales. Le fonctionnement interne des CD mériterait une analyse plus fine et une réflexion en profondeur sur les raisons des dérives observées. Une analyse comportementale approfondie du SND permettrait d'établir un diagnostic solide. Des recommandations de type «nudge²¹» devraient émaner de cette analyse: ces petites solutions mises bout à bout améliorent la qualité du SND de manière durable tout autant que des réformes structurelles.

Ces recommandations devront s'intéresser à des solutions concrètes, pour par exemple avoir des réunions de commissions moins nombreuses, plus efficaces et plus sereines, plus professionnelles, pour inciter à avoir des publications et des doctorats de grande qualité tout en réduisant la durée des thèses.

Ont participé aux travaux du groupe 4 : Amel Aouij (Présidente), Sofia Ben Jebara (Rapporteure), Samir Becha, Safya Belghith, Jameleddine Ben Abda, Chedly Bradai, Leila Chikhaoui, Najoua Essoukri Ben Amara, Mohamed Hbaieb, Halima Mahjoubi, Jalel M'halla, Mohamed Mkaouar, Ali Samarat. Mériem Jaïdane, membre du groupe de travail *Beït al-Hikma*, a produit une contribution écrite.

²¹ *Le nudge (« coup de pouce bienveillant », qui s'oppose à l'autoritarisme) est une méthode d'économie comportementale « incitant une population ciblée à changer de comportement ou à faire certains choix sans être sous contrainte ». R. Thaler a reçu en 2017 le Prix Nobel d'Economie pour la théorie du nudge.*

Epilogue : des propositions, et des interrogations

Loin de résoudre tous les problèmes qui ont été identifiés, ce dénouement indique que beaucoup de questions se posent encore avec acuité. Le rapport a tenté de placer les principaux repères, de situer les principales balises de notre système national du Doctorat, mais sans vouloir verser dans un excès de modestie, il nous semble que tout ou presque reste à faire. Nos recommandations ne sont pas toujours ciblées, ont un caractère systématiquement généraliste, et nécessiteront sans doute d'autres études, d'autres approfondissements. C'est en effet là que se situe la limite de cette expérience de production de connaissances participative menée par l'Académie : accéder à la gestion des connaissances du plus grand nombre des parties prenantes, mais accepter que cela se termine par autant de questions que de réponses, et peut être plus!

A cet égard et en guise de conclusion, nous avons sélectionné dans ce qui suit un recueil de textes remarquables, extraits soit des réponses au Questionnaire, soit d'interventions aux différentes sessions de discussions de l'Atelier, et qui n'ont pu trouver de place dans le format certes très contraignant adopté pour les quatre groupes thématiques de l'Atelier. Ces textes sont organisés par thème, et classés par ordre alphabétique des thèmes. Pour des raisons de concision, et pour tenter de rapprocher les styles de rédaction, les textes originaux ont été parfois repris mais l'esprit et les idées ont été conservés.

Abandons

Il faut imposer l'inscription de la thèse sur le site theses.tn pour qu'elle soit validée. Un système de soutenance a mi-parcours doit être organisé pour espérer minimiser le nombre des thèses qui n'aboutissent pas.

Archivage numérique

Il serait important que l'ensemble du dossier numérisé du doctorant (manuscrit de thèse, articles, CV, rapport du directeur, rapports des rapporteurs,...) soit archivé et accessible en temps opportun aux membres de la commission pour préparer les réunions et organiser des discussions plus constructives et efficaces.

Toutes les thèses soutenues en Tunisie devraient être stockées dans une base de données numérique afin que les logiciels de vérification de plagiat soient

efficaces. Malheureusement et à ce jour, on ne trouve que les intitulés des thèses dans la Bibliothèque des Ressources UNIversitaires «Biruni»

Charte doctorale

En ce qui concerne les aspects déontologiques et la charte du doctorat, il y a un texte de référence paru en Novembre 2007 mais on assiste à une pléthore de chartes adoptées au niveau des universités voire même au niveau des Etablissements. Pratiquement, chaque université et chaque établissement travaille sur des chartes spécifiques. Mais il s'agit d'une charte de valeur et de principe et plus elle est unifiée et homogène plus elle est efficace. Il faudrait qu'on revienne sur le texte de référence et qu'on essaye de le réviser pour l'actualiser car son contenu n'est plus en conformité avec le décret de juin 2013. Donc peut-être vaut-il mieux retravailler le texte, le compléter et l'enrichir plutôt que de multiplier les chartes.

Durée de la thèse

Les Modules complémentaires devraient être concentrés sur la première année, ou sur les deux premières années, et sanctionnés par un examen de qualification.

En général, une durée de trois années est insuffisante pour réaliser une thèse dans des conditions scientifiques convenables. Il faudrait adopter un système de quatre ans en limitant les formations complémentaires sur les deux premières années, et ne tolérer qu'une seule prolongation à titre exceptionnel et dument justifiée.

Evaluation des thèses

Les critères de désignation des rapporteurs, des membres des jurys et des présidents des jurys de thèses doivent être clarifiés et appliqués dans la transparence. D'autres critères décisifs doivent être discutés dans des réunions périodiques de la CD pour améliorer la qualité d'encadrement des chercheurs, des conditions de travail dans les laboratoires et de l'encadrement des thèses.

Le Rapport des Rapporteurs constitue une phase cruciale dans le processus d'évaluation de la Thèse. Il faut à cet égard: i) que le rapporteur soit un spécialiste du sujet de la thèse et non pas seulement de la discipline; ii) que la CD (et non pas seulement le directeur de thèse) prenne le temps d'étudier le CV du rapporteur avant sa désignation, et de lire son rapport une fois rédigé. Pour que cela puisse être fait dans les règles, il faudra que les copies numériques du CV du rapporteur, puis de son rapport, puissent être envoyés suffisamment à l'avance aux membres de la CD.

On ne peut pas continuer à accepter des rapports de thèses d'une demi page, ou bien des rapports où le contenu est jugé négativement avec une conclusion positive.

Il y a un constat d'absentéisme important au niveau des réunions des CD. Il est quasiment de règle que les décisions importantes soient prises sans quorum, lors d'une deuxième réunion, règlementaire, à présence réduite, ce qui n'est acceptable ni sur le plan scientifique ni sur celui de l'éthique.

Financement des thèses

Le financement des thèses est le problème majeur : revalorisation substantielle des bourses, financement des travaux de terrain et de laboratoire.

Habilitation Universitaire

L'homogénéité scientifique des CD laisse parfois à désirer. Il semble que cela soit du à une baisse de niveau scientifique de l'habilitation universitaire. Il est urgent de revoir les textes et les critères d'attribution de l'H.U, qui doit garantir le très haut niveau scientifique du candidat.

Moyens des Ecoles Doctorales

Des moyens conséquents sont nécessaires pour aider les administrations des Ecoles Doctorales à assurer une meilleure gestion du flux des doctorants. Quant aux Commissions de Doctorat, elles manquent de moyens humains et logistiques. Il faudrait : (i) un secrétariat par CD ou groupe de CD, surtout pour la gestion des formations complémentaires et des dossiers des doctorants (dossiers d'inscription, de dérogation, de soutenance, de bourse de mobilité,) ; (ii) dans chaque université, une application informatique qui garde la trace de toute l'histoire du doctorant : dossier d'inscription, rapports d'avancement, rapports du directeur de thèse, formations complémentaires, publications du candidat ... ; (iii) une base de données nationale sur toutes les thèses soutenues par domaine et thématique de recherche.

Pilotage national et Gouvernance de la recherche

Le MESRS réfléchit à la mise en place d'une Haute Instance de Gouvernance de la Recherche. Il est souhaitable de remettre nos conclusions concernant ce point et recommander d'en tenir compte pour la conception de la Haute Instance, en étendant ses prérogatives au Doctorat. Parmi nos recommandations relatives à la commission nationale de pilotage, nous demandons d'impliquer l'Entreprise, et d'éviter les chevauchements et les redondances. Si la Haute Instance devait remplir ce rôle, Il faudra consolider l'existant et donner une plus forte sensibilisation aux formations doctorales et au rôle des docteurs

pour assurer une plus grande cohérence de la recherche. Il s'agit d'un aspect fondamental de la gouvernance de la recherche.

Place des doctorants dans le débat

Il y a eu des développements très élaborés à propos des thèses mais les principaux concernés n'ont pas été entendus. Pour que le diagnostic soit complet, il faudra donner la parole aux thésards, et noter leurs avis et leurs besoins notamment dans le cadre de la thèse. Le point de vue des doctorants reste donc à explorer. Sur l'exemple de ce qui a été réalisé avec les directeurs de thèses, un questionnaire adapté et ciblé devra être conçu en direction des doctorants. Une participation des jeunes docteurs à cette initiative pourrait être très instructive.

Recevabilité de la thèse

Il est intéressant d'harmoniser les critères de recevabilité des doctorants et du manuscrit de la thèse. Il faut éviter autant que possible les articles dans des journaux payants. L'acceptation des articles publiés dans des journaux payants (critères de recevabilité du manuscrit de thèse) pourrait avoir aidé plusieurs candidats à obtenir plus facilement leurs thèses.

Il serait par ailleurs souhaitable d'encourager l'édition de journaux tunisiens et les indexer dans les bases de données internationales.

Il faut imposer des normes de rédaction des manuscrits de thèses pour chaque discipline.

Il est impératif que les conditions de recevabilité des thèses de doctorat pour une spécialité donnée soient comparables pour toutes les Universités.

Relations entre ED, CD et comité de thèse

Le statut des écoles doctorales est imprécis (Décret 18 Juin 2007) et ne reflète pas les vraies missions de ces structures. Cela influe sur le fonctionnement des CD. En réalité, les relations entre ED et CD ne sont pas limpides et les textes ne sont pas précis à ce sujet. La souveraineté de la cellule traditionnelle, la CD, risque-t-elle un jour de faire les frais ou en tous cas de connaître des limites dans ce millefeuilles institutionnel dont les protagonistes à plusieurs niveaux cherchent encore leurs positions respectives : Université, Etablissement, ED, CD, Comité de thèse, Laboratoire, Centre, UR ? Quels sont donc les textes « actuels », dans une actualité où le MESRS vit dans une forte dynamique de Réforme ?

L'Arrêté du 13 Nov.2007 stipule: i) Art.4 : les ED fédèrent les moyens des Structures de Recherche (Labos, Centres, Unités) autour de parcours d'études

Doctorales ; ii) Art.5 : les commissions des thèses de doctorat et d'habilitation mentionnées au décret n° 93-1823 œuvrent en coordination avec les écoles doctorales ; iii) Art.11 : le Comité scientifique de l'ED est composé de : i) les coordinateurs des CD concernées, ii) les directeurs de thèse concernés... (mais pas les Directeurs de Labos ou des UR, NDLR).

Le Décret 2013-47 stipule : i) Art.7 : Toute CD est liée à l'une des ED de l'Université. Ces commissions travaillent en coordination avec les écoles doctorales concernées. (ce qui est bien conforme à l'art.5 de l'Arrêté du 13-11-07) ; ii) Art.15 : une charte des études doctorales est signée par l'étudiant, le directeur de thèse, le doyen, le directeur de l'école doctorale et le chef de la structure de recherche accueillant l'étudiant ; iii) Art.18 : est créée au sein de chaque établissement habilité à décerner le diplôme de doctorat une commission de thèse pour chaque doctorant, présidée par le directeur de thèse qui veille sur la coordination de ses travaux...

Ces textes sont toujours valides. L'ED fédère bien le potentiel humain et matériel des Labos et des UR. En pratique les Comités scientifiques des ED intègrent bien les directeurs de laboratoires et d'UR bien que ce ne soit pas encore réglementaire. La DGRS prévoit de faire évoluer les textes dans ce sens lors d'un prochain train de réformes.

Rémunération des encadrements et bourses

Le travail du président de la commission doctorale doit être bien défini. Il y a des commissions ayant un nombre très restreint de membres. Y a-t-il alors nécessité d'avoir un président de commission et de le rémunérer ? Dans ce cas le directeur de l'école doctorale peut jouer le rôle de réunir une commission et de désigner les membres du Jury. La prime d'encadrement devrait être revue pour en éviter les effets pervers, notamment qu'un sujet de thèse soit scindé en deux (pour deux primes au détriment du niveau scientifique). Nous avons aujourd'hui le recul suffisant pour procéder à une évaluation en profondeur de la prime d'encadrement allouée au nombre de thèses soutenues qui paraît sortir d'un autre âge. Sans vouloir anticiper sur cette évaluation, il serait bon de penser à supprimer ces primes par thèse, et d'instaurer des primes d'encadrement (de recherche) sur dossier avec une évaluation périodique des directeurs de thèses. Il serait souhaitable par ailleurs que la bourse de doctorat soit adaptée à la durée de la thèse, avec une forte dégressivité au-delà de trois ans.

Responsables : le directeur et le doctorant

On ne peut clore ce rapport sans une référence à la thèse de la Terre Plate²², qui a révélé au grand jour les failles de l'encadrement et du contrôle scientifiques des thèses, et qui n'est pas étrangère à la réflexion initiée par *Beït al-Hikma* sur le système national du doctorat. Mais au delà de cet exemple tristement paroxystique, qui, parmi nous qui avons été soit éditeurs de journaux scientifiques soit rapporteurs de thèses, n'a pas été confronté à ce dilemme à la lecture d'un projet d'article ou d'un manuscrit de thèse : que faire devant un texte soumis par un jeune chercheur, et qui n'a visiblement jamais été relu par son directeur scientifique ? Ces signes manifestes de défaut d'encadrement, où le directeur de thèse n'a pas fait son métier, ne sont heureusement pas nombreux et la très grande majorité des directeurs scientifiques s'acquittent consciencieusement de leur tâche. Mais les cas pathologiques ne constituent malheureusement pas des cas uniques. Comment alors mettre en place un système pour s'assurer que les directeurs de thèse font bien leur travail d'encadrement, et se sentent responsables de la qualité du document rédigé par leurs doctorants ? Pendant les années de thèse, le processus d'identification, de transfert, confère au « patron » un pouvoir sans limite sur l'élève et son devenir. Pour le directeur, c'est l'épreuve de vérité ; s'il a su relever ce défi, c'est naturellement la réussite. N'est-ce pas au contact de leur directeur que les futurs docteurs, devenant eux mêmes responsables, pourront prendre la relève et porter notre avenir ?

²² *Hafedh Ateb : Un thésard démontre que la Terre est plate*, Business News, 2 Avril 2017.

ANNEXE

Programme de l'Atelier du 16/11/2018

A Beït al-Hikma



Académie Tunisienne des Sciences, des Lettres & des Arts Beit al Hikma

Académie Tunisienne des Sciences, des Lettres & des Arts Beit al Hikma

Système National du Doctorat. Atelier du 16 Novembre 2018. Programme

	Conférencier		Président	Rapporteur
08:30		Réception des participants et inscriptions		
		Session 1- Questions doctorales, le Constat		
9:00	9:05	Beit al Hikma		
			Présentation de la journée	
9:05	9:10	A. Benamara	DGRS	Un Brief panorama des questions Doctorales
9:10	9:15	A. Boudabous	CNEARS	l'Evaluation périodique des Ecoles Doctorales
9:15	9:20	Leila Chikhaoui	FSJPST	Pour davantage de qualité des thèses de doctorat en droit
9:20	9:25	Amel Aouij	FDSPT	La direction d'une Ecole Doctorale pléthorique
9:25	9:30	Henda El Fekih	ENIT	Sur les critères de recevabilité du manuscrit de thèse
9:30	9:35	Kais Ouni	DED	Thèses.tn: un portail incontournable, en développement
9:35	9:40	Jamel Chahed	ENIT	Le Doctorat, diplôme ou premier métier?
9:40	9:45	Chedly Abdelly	ANPR	Les Post-doc de Mobidoc: premières perspectives
9:45	10:15	M. Besbes	Beit al Hikma	L'Etude du Système National du Doctorat
10:15	10:45	Pause		
10:45	11:20	Suite de la Session 1- Discussion		
11:20	12:30	Session 2- Elaboration du Plan d'Actions, en Groupes thématiques		
		Un Pilotage National des formations doctorales	Hedi Belhajsalah	Hedi Negra
		Diversifier les débouchés & impliquer l'Entreprise	Chedly Abdelly	Balkis Bouhaouala
		Le Système National d'Information Doctorale	Jilani Lamlioumi	Kais Ouni
		Améliorer le Fonctionnement des CD	Amel Aouij	Soufia Ben Jelbara
12:30	13:00	Pause		
13:00	13:40	Session 3- Restitution des groupes et Cloture		Mustapha Besbes
				Jamel Chahed

الإنتاج التشاركي للمعارف والتطورات القادمة

22. يعرض هذا التقرير أهم المرجعيات، وأهم الصوix للنظام الوطني للدكتورا. إلا أن كله أو جلّه في ما يبدو من قراءته يتظر الإنجاز. فالتصنيفات أقرب إلى العموم منها إلى المقصد الخصوص، وتحتاج، ولا شك، إلى المزيد من الدراسة والتعقب. وبالفعل، فهذه حدود المجمع في الإنتاج التشاركي للمعارف : أن تصل إلى التعامل مع معارف أكبر عدد ممكن من الأطراف المعنية، وأن تقبل رغم ذلك أن يكون طرحتها للقضايا بقدر طرحتها للأجوبة، إن لم يكن أكثر.

وعلى سبيل الختام، اخترنا بعض النصوص الرائعة، من أجوبة الاستبيان وتدخلات الورشة، مما لم يجد له موضعًا في حدود ما تفرضه مجموعات المحاور الأربع. وهي نصوص في محاور شتى لا تقل قيمة: كالتخلي أثناء الدراسة، والأرشفة الرقمية للأطروحة، وميثاق الدكتورا، ومدة البحث في الأطروحة، والتأهيل الجامعي، وتجهيزات مدارس الدكتورا، ومقبولية الأطروحة، واحتساب الناطير، والعلاقات بين مدارس الدكتورا ولجانها، والتنسيق الوطني، وحضور الطلبة في الحوار الوطني.

تونس، في 10 مارس 2019

أ. صلاح الدين الشريف

الراهنة مثل أدب وإيناس وغيرها، و ذلك بتركيز آليات لمتابعة حالات التخلّي عن مواصلة البحث. وعلاوة على هذه المظاهر الفنية، ينبغي القيام بحملات تحسيس للمتدخلين تجنيد المؤسسات ومدارس الدكتورا التحين المعطيات، وإعلام الباحثين وتحسيسهم بالطرق ذات الصلة بـ Thèses.tn. وبحث المؤسسات والجامعات على توفير الموارد البشرية الازمة لمدارس الدكتورا.

تحسين اشتغال لجان الدكتورا

19. توصية لتحسين اشتغال لجان الدكتورا. شغلت محوريّة لجان الدكتورا أهمّ ما في الاستبيان؛ ويمكن للأجوبة الأساسية أن تنتظم حسب التوجّهات التالية، ميثاق الدراسات الدكتورا؛ تقييم مدارس الدكتورا؛ انتداب الطلبة المستدكرين؛ تقييم مشروع الأطروحة المقترن والمصادقة عليه؛ ظروف عمل الطالب؛ انعدام اللجنة الثلاثية الخاصة؛ المصادقة على مخطوط الأطروحة؛ توفير لجنة الدكتورا لنسخة رقمية من المخطوطة؛ التعتمد الإجرائي في التقييم والمصادقة؛ صعوبات الإجراء المراقب للاتصال؛ صعوبات التنسيق بين الهيأة والمنضوية في نفس المدرسة الدكتورا؛ مضار الاختلاف في معايير التقييم ضمن الاختصاص الواحد؛ الانشغال بمستوى الإشراف العلمي.

20. يوصي فريق العمل بأن يكون محور الأطروحة وموضوعها موافقا لتكوين الباحث سابقا، وأن يعيّن بوضوح سقف قبوله على أساس المسار. أمّا من حيث الإشراف والتقييم، فقد يكون من المفيد الضبط والإعلان من قبل عن التخصصات المفرّعة للاختصاص العام. وفي هذا الصدد، ينبغي العمل على تحديد العدد الأقصى من الطلبة عند الإشراف، مع المحافظة على الثقة المسبقة في المشرف. وذلك في ما يتعلق بسلطته العلمية في اختصاصه وقدرته على تسيير البحث. إلا أنّ على اللجنة أن تبادر إلى دعم الإشراف أو رفضه في الحالات الحائدة. وفي ما يخصّ مرافقة الباحث والمراقبة العلمية لأعماله، ينبغي تعيين لجنة المتابعة منذ التسجيل، وتدقيق مجريات العرض الشفوي عند ختام السنة الأولى وما به يُصادق أو لا يُصادق عليها، والتثبت من تحقيق المستوى الأول من الأعمال المحدّدة مسبقا لختام السنة الثانية.

21. لا يمكن للتوصيات أن تؤدي إلى الرفع من قيمة النظام الوطني للدكتورا [ن.و.د] ما لم تكن هيكلية. وللبعد الإنساني في هذا الشأن أهمية كبرى لا بدّ من اعتباره على وجه علمي عند التفكير. ولا يمكن للقيمة النوعية إلا أن تبعث من لجان الدكتورا؛ إلا أنّه في الواقع، لا تسمح اجتماعات اللجان دائما على النقاش بهدوء، أي على الوجه العلمي المطلوب. وإنّ، يحتاج الاشتغال الداخلي للجان إلى تحليل أدقّ وتفكير أعمق. ولعل التحليل السلوكي المتين في [ن.و.د]، يعين على وضع تشخيص متين، تنجّر عنه توصيات تعين على "الصرف الرفيق" [عن العادات السلوكيّة السائدّة]، من نمط ما يسمّى في السلوك الاقتصادي بـ "النُّدج". هذه الحلول البسيطة، متى وضعت شيئاً بعد شيء مع إصلاحات هيكلية، فإنّها ترفع من جودة [ن.و.د] على وجه دائم. ومن شأن هذا التحليل أن تنجّر عنه توصيات أخرى، تهتمّ بحلول ملموسة كأن تكون اجتماعات اللجان، على سبيل المثال، أقلّ عددا، وأنجع، وأهدا، حتّى تتحّث على إنتاج منشورات وأطروحتات رفيعة في أقصر وقت ممكن.

التنويع التشغيلي وتشريك المؤسسات

16. توصيات في التنويع التشغيلي وتشريك المؤسسات. تعتبر تونس في العالم من بين الدول ذات النسبة العالية في انتداب الباحثين للتعليم العالي؛ وذلك بـ 90٪ مقابل 3٪ فقط للمؤسسات. والحال أن هذه النسب تساوي في البرتغال 65٪ مقابل 30٪، وفرنسا 30٪ مقابل 60٪، وكوريا 10٪ مقابل 80٪. هذا وقد مكن التجهيز موبيدوك/ موبيدوك لما بعد الدكتورا من جعل بعض الباحثين الشبان في حالة تعاقد داخل بعض المؤسسات، كما تم بعث تجهيز لتكوين خلايا منفصلة تابعة لبعضها الآخر، قصد دعم قدرة الباحثين على بعث المشاريع. ومن الحلول المقترحة استدامة التجهيز موبيدوك وتدويله، كمسالك لتحسين تشغيلية الدكتوراة الشبان، ولتنويع أنشطة المؤسسات. ومن المقترنات وضع نص للاعتراف بالدكتورا في ارتقاء الإطارات العليا (ITCEQ¹)، وإضافة رتبة دكتور في نصوص الوظيفة العمومية. ومن المقترنات أيضا لتحسين مستوى تشغيل الدكتوراة في المؤسسات، التوصية بحث الجامعات الخاصة على انتداب الدكتوراة، والسماح بإلتحق المدرسين الباحثين بالمؤسسات والجامعات الخاصة، وإنشاء قانون أساسي للباحثين تموّله المؤسسات، وإحداث نص مرّكز لنظام ما بعد الدكتورا في مؤسسات التعليم العالي والبحث العلمي، وحث المؤسسات على تكوين وحدات R&D مكونة بدكتوراة، وتشجيع المؤسسات على انتداب الدكتوراة بامتيازات خاصة في الأداءات (أرصدة أداء البحث)، أو التكفل بنصيب من الراتب.

نظام إعلام وطني عن الدكتورا

17. توصية لوضع نظام للإعلام الوطني عن الدكتورا. مع تعاظم العدد المتزايد من الباحثين، يحتاج مسار التكوين في الدكتورا وما يتطلبه عموما من تماسك في السياسة الوطنية إلى معلومات دقيقة وתامة وجاهزة. فلا بد من تحديث مجسّد بوضع نظام وطني للمعلومات عن الدكتورا (ن.و.م.د) يكون هدفه تحسين القدرة على التقييم والقرار عند مختلف الأطراف المعنية بـ (ن.و.د)، ويسير للبلوغ إلى المعلومة، وموفر لمعطيات موثوقة لأجل تصور أفضل للسياسات الدكتورية. وينصو على هذا النظام (ن.و.م.د) في الإطار العام للنظام الوطني للدكتورا (ن.و.د) بمشاركة جميع الأطراف الفاعلة من طلبة ومدرسين وإداريين ولجان ومدارس للدكتورا ومؤسسات وجامعات ولجان للانتداب إضافة إلى الإدارة المركزية بالوزارة وكل طرف متّم إلى المحيط الاجتماعي الاقتصادي ذي الصلة. وعليه، ينبغي وضع استراتيجية وطنية تحديد الحاجيات والأهداف المرجوة ومصادر المعلومات والكيفية السامحة لهذا النظام بتحسين محسوس لنوع التكوين، وينبغي لهذا النظام أن يضمن بالأساس التواصل الناجع بين كل المتدخلين في نظام الدكتورا كما يضمن التبادل الساري والمأمون للمعلومات.

18. تشكّل البوابة [Thèses.rnu.tn] المكون الأساسي لـ (ن.و.م.د)، لكن ينبغي تحسينها بإدراج قاعدة لانتقاء المرشّحين ولاختيار المواضيع؛ وذلك بوضعها في توافق مع بعض القواعد

تُخضع م.د. حسب ما تقتضيه النصوص لتقسيم ثلاثي السنوات. إلا أنّ 85% من أعضاء اللجان يبقون بلا إعلام. وقلّما تنشر م.د. معلومات دقيقة في متابعة الأفراد من الطلبة. ولا وجود لدليل معين على تحرير المشاريع المقدمة إلى اللجنة للتسجيل الأول. وتشتغل اللجان بحكم فقدانها لكتابه إدارية خاصة على الارتجال والعفوية وفي تعطيم مخصوص للانحرافات المضرة بالجودة. ولا يتّصل أعضاء اللجان بنسخ رقميّة من المخطوطات ولا بتقارير المقرّرين. ولا يدعى المشرف إلى تقديم المخطوط ومناقشته بحضور اللجنة. وتمرّ بين تاريخ الإيداع ومناقشة المخطوط مدة طويلة بمعدل يصل إلى 4 أشهر. أمّا لجنة المتابعة الفردية فتلغى بمقتضى الفقرة السامحة للمشرف بضمان المراقبة والمتابعة، ورغم توفر الترتيب القانونيّ الرادع للانتهاك، فصيغ التطبيق تظلّ غير مضبوطة.

الأهداف والتوصيات

14. ينشق، انطلاقاً من وجوه الضعف هذه، هدفان، أولهما جعل الدكتورا تجربة مهنيّة في البحث مسؤولة والثانية تجوييد قدرات مدارس الدكتورا ولجانها على التسيير والتحكّم. وبناء عليه، حدّدت التوصيات في قوائم أربع.

التحكّم الوطنيّ في التكوين الدكتورى

15. توصية بالتحكّم الوطنيّ في التكوين الدكتورى بإنشاء مجلس وطني للبحث والتكوين الدكتورى. فعلى التوجيه الوطنيّ أن يعتمد على هيئة ذات سلطة علميّة وأدبيّة تمنحه بفضل المستوى العالي لأعضائها الشرعيّة الضروريّة حتّى تقبل الأطراف المعنية قراراتها وتطبّقها، في ما يتعلّق بالسبر والتكييف والاستباق في شأن الإصلاحات الممكنة، والقدرة على المراقبة والتحكيم والفصل في الخلافات. وتكون هذه المؤسّسة «مجلساً وطنياً للبحث والتكوين الدكتورى» ذا صبغة استشاريّة لدى الوزارة يتمتع فكريّاً بالاستقلال

وتتكوّن من خبراء وممثّلين للأطراف المعنية، وذا طاقة على الاقتراح والتوجيه الضامن للتحكّم والتعديل والتقييم المستمر لمجموع ن.و.د ، في إطار الاستراتيجيّة الوطنيّة للدراسات الدكتورىّة. وذلك على أن تكون أهداف هذه الهيئة ومهامّاتها محدودة غير مواطئة للهيئات الموجودة والمستثغّلة حالياً. وينبغي أن تحظى هذه الهيئة بالوسائل الضروريّة الضامنة في الآن نفسه للنجاعة والاستقلال والدّوام، وأن تحظى بالخصوص بميّازة وظيفيّة مخصوصة. ومن المهام الممكّن إناطتها بعهدة هذا المجلس الوطنيّ اقتراح التوجيهات العلميّة والاستراتيجيّة للسياسات الدكتورىّة، والسهر على أدوار المتابعة والمراقبة والتحكيم في مجال التكهن بالخلافات وحلّها، و التشجيع والتنسيق على العمل في شبّكات، والتآزر والتفاعل بين أنواع التكوين في الدراسات الدكتورىّة الوطنيّة والعالميّة، بما يعود الباحثين على التعاون العلميّ العالميّ.

9. انتظمت الورشة بعد ذلك في فرق عمل مختصة تنظر في ما اعتبر المحاور الأربع الأولية؛ وهي التوجّه الوطني للتکوين في الدكتورا، والتنويع في التشغيل وفي تشریک المؤسسات، والنظام الوطني للإعلام الدكتوری، وتحسين اشتغال لجان الدكتورا.

القوّة والضعف في النظام الوطني للدكتورا

10. نقدم في ما يلي الأفكار القوية في ما عُوين وما اقتُرِح على حد سواء. فما عاينه فريق العمل، يسمح باستخراج وجوه القوّة والضعف في النظام الوطني للدكتورا [ن.و.د.].

11. من وجوه القوّة في [ن.و.د]. بوابة الأطروحتات التونسية Thèses.tn فهي مکسب ثمين يوفر قاعدة كمية وكيفية للتفكير في الدكتورا. وطرق التسجيل جارية مجرّها في كل المؤسسات. وتتوفر بعض مدارس الدكتورا [م.د] في هذا الشأن إعلاما في غاية الإفادة. وفي النصوص القانونية ما يكفي من الترتيبات لردع الانتحال. وللأطروحتات المزدوجة الإشراف نتائج باهرة، ولا ريب، في مردودها العام ونسب النجاح. ولأغلب [م.د] مياثق للدراسات الدكتوریة. أمّا لجان المتابعة الثلاثية لكل باحث في الدكتورا فهي مکسب هام في تأمين المراقبة العلمية. وتتوفر في 50% من لجان الدكتورا. وترتبط مقبولية المخطوط بمصادقة عالمية تستوجب نشر مقال في 84% من اللجان. أمّا وجوه الضعف فعلى قسمين كبيرين: قسم راجع إلى التوجّه الوطني وقسم راجع إلى تسيير مدارس الدكتورا ولجانها.

12. فأمّا وجوه الضعف في التوجّه الوطني لـ ن وـ د، فإنّ بوابة الأطروحتات التونسية غير مفعّلة في مستوى م.د، ومحتوها غير مزمن بانتظام وإمكانات المسائلة فيها محدودة، والأطروحتات في اللغات والأداب والعلوم الإنسانية والقانونية في حاجة إلى التنمية. ومن الأساتذة من لا يشرف، ومنهم من يشرف على عشرين أطروحة أو أكثر. ومدّة إنجاز الباحث للأطروحة طويلة جدّا. ويمضي أغلبهم سنة أو أكثر في حالة «تسلي بلا أوراق». مما يرسم للباحث صورة الهاوي وللمشرف صورة المتسبيّب. وليس لمدارس الدكتورا وسائل حقيقة لتأمين «التنسيق بين الدراسات الدكتوریة والمحاور العلمية ذات الأولوية وطنیا». و50% من الدكتورا تنجذب في الجامعات الأوروبيّة. وليس للجامعات التونسية وسائل لقلب تيار الهجرة المستجلب لأحسن الباحثين. هذا، والنصوص التنظيمية (كالأمر 47-2013) تواصل نشر منوال الباحث المنعزل غير الملحق بأي مخبر أو وحدة بحث. وليس للهيأكل العلمية المستقرّة أي قدرة على معالجة الحالات الشاذة وتنكّل على الإداره. وليس لها في شأن التأهيل الجامعيّ تفكير في المعايير ولا في طرق التحضير الضامنة للمستوى العلمي. وليس لها تفكير حقيقي في التقييم المستمر للمدرّسين الباحثين. فالأطروحة قلّما تدرج في مشروع علمي. ونسبة التخلّي عن إتمام المسار ضخمة جدّا، تبلغ ما يقارب الثلثين. وللجان قلّما تكترت بالتمويل عند تسجيل الأطروحة وعند النظر في المشروع المقترح. ويمثّل التعليم العالي أول المشغلين للمحرّزين على الدكتورا بنسبة 90% منهم، إذ لا وجود لدكتاترة موجّهين للمؤسسات.

13. من وجوه الضعف في تسيير مدارس الدكتورا ولجانها أنّ مياثق الدراسات الدكتوریة لا يحظى بتقرير سنوي. وقلّ أن يدرج في الموثائق الجارية ما يدقّق شروط النزاهة العلمية.

6. تتعلّق أهمّ محاور الاستبيان بصيغ التصرّف وحجمه في لجان الدكتورا وبيّانات الدراسات الدكتورّية ومتّماماته وتقييّمه، ومعايير انتداب الطلبة وتقييّمهم للتسجيل في الأطروحة، وطرق التقديم المجزيّ لمواضيع المشروع، وبتحقيق اللجنة في ظروف عمل الطالب التجهيزية والتمويلية، وبالقرير السنوي عن التقدّم في البحث والترخيص للتسجيل في السنة الموالية، وباللجنة الخاصة بأطروحة كلّ طالب، وبأرصدة التكوين التكميليّ، وبمقبولية المخطوط والمقالات المنشورة مسبقاً، وبتحليل الاتّصال، وبقبول مخطوط الأطروحة قبل تسليمها للمقرّرين، وبتعامل أعضاء اللجنة مع المخطوط، ونسخة الرقميّة وتقرير المشرف والمدة الفاصلة بين الإيداع والمناقشة.

7. انتظمت أهمّ الأوجية في 13 بند أساسّيّ: (1) أنّ ميّانات الدراسات الدكتورّية لا يحظى بتطبيقه بتقرير سنويّ، وليس له ما يتنّمّه في شأن النزاهة العلميّة وقواعد الملكيّة الأدبيّة والفكريّة؛ (2) أنّ تقييم مدارس الدكتورا (المنصوص عليه في الفصل 9 من قرار 13-11-2007): لا يصل إلى أعضاء اللجان؛ (3) أنّ انتداب المترشّحين للدراسات الدكتورّية يعتمد على مسارهم التعليميّ وعلى النقاط، ودون أيّ اعتبار لإمكانات التمويل في الغالب؛ (4) أنّ التقييم للمصادقة على مشروع الأطروحة قائم في الغالب على رأي المشرف لا غير؛ (5) أنّ لجان الدكتورا لا تهتمّ بظروف عمل الطالب، لا بالتجهيز ولا بالتمويل ولا بالمنح اللازمّة للمشروع؛ (6) أنه في أكثر من ثلث الحالات لا وجود للجنة التأطير الثلاثيّة لكلّ أطروحة والمنصوص عليها في الأمر 2013؛ (7) أنّ المصادقة على مخطوط الأطروحة يعود بالنظر إلى تقرير المشرف لا غير؛ (8) أنّ أعضاء اللجنة لا يتّصلون قبل الاجتماع بنسخة رقميّة من المخطوط ولا بنسخة رقميّة من تقرير المشرف، مما لا يسّرّ أخذ القرار بعلم مسبق، ولا التوطئة للتقييم المنتظم، وما ينجرّ عنه تبعاً من نشر وطنيّ وعالميّ للأطروحة المناقشة؛ (9) أنّ الإجراءات في التقييم والمصادقة مشوّبة بالالتباس لا سيّما في ما يخصّ تعيين المقرّرين؛ (10) أنّ المراقبة الضادّة للاتّصال عسيرة الإجراء رغم توفر الترتيب وتقدّمها؛ (11) أنّ التنسيق في ما بين الهياكل داخل مدارس الدكتورا محفوف بالصعوبات؛ (12) أنّ معايير التقييم داخل الاختصاص الواحد غير متكافئة ولا ناصفة؛ (13) أنّ الوضع يدعو إلى بعض الانشغال بمستوى الجودة في الإشراف وإلى الشروع في التفكير على مستويين: أ. المستوى العلميّ للتأهيل الجامعيّ وما إليه من معايير وصيغ في التحضير، ب. مستوى التقييم المستمرّ للمدرّسين الباحثين.

ورشة المصادقة

8. عند انعقاد الورشة الوطنيّة، يوم 16 نوفمبر 2018، حيث عرضت التوصيات العامّة، قدمت الجلسة العامّة لوحة عريضة من القضايا المتعلّقة بالدراسات الدكتورّية، وبالتقييم الدورّي لمدارس الدكتورا، وبّوابة الأطروحة التونسيّة، وقضيّة التشغيل وعلاقة الدكتورا بالمؤسسة، وتجربة التصرّف في لجان الدكتورا المتضخّمة، وبمقبولية مخطوطه الدكتورا وتقييم المنشورات العلميّة، وبعض وجهات النظر الطريقة للمزيد من الجودة في أطروحة الدكتورا في الحقوق، والتساؤل الكبير أخيراً في الدكتورا أهي شهادة أم مهنة أولى.

التأليف

1. تكتسي هذه الدراسة التي تنجزها بيت الحكمة عن النظام الوطني للدكتورا (ن.و.د) أهمية كبرى لكتلة المعينين بها: (2500 مشرف لـ 15000 مسجل في 2016 مقابل 10000 في 2012) وبالنظر كذلك إلى ما تواجهه البلاد من رهانات.

الأهداف والمنهج

2. إنّ الغرض من هذه الدراسة أن تشخّص الحال الراهن وأن تحدّد مواطن القوّة والضعف في هذا المكوّن الجوهرّي من البحث، وأن تقترح له مخطّطاً في العمل. وكان ذلك على النحو التالي: بدأنا بمرحلة أوليّة للملاحظة والتوثيق وتحليل المعطيات، تلاها تحقيق وطنيّ عن اشتغال لجان الدكتورا (ل.د)، بمشاركة رؤساء وأعضاء منها ومديرين لمدارس الدكتورا (م.د) ومسؤولين عن هياكل الاستقبال. وتمّ في المرحلتين تشخيص الوضع تشخیصاً مكّن المشارکین في الورشة الوطنية بيت الحكمة من تقديم توصیات تقيیمیّة وتحقیقیّة.

المعطيات والمعاينة

3. استمدّت الدراسة معطياتها من مصالح الإدارة العامة للبحث العلمي وإدارة الدراسات الدكتورّية، وتغطي 9 سنوات (من 2008 إلى 2016)، كما استمدّتها من قاعدة بيانات الأطروحتات الجارّية (Thèses-tn)، المغطّية لحوالي 14000 موضوع تمت مناقشة. 30% منها أغلبها في العلوم الصلبة والتكنولوجيا بنسبة 85٪، أمّا البقية الفاصلة فمن نصيب الآداب والحقوق والعلوم الإنسانية.

4. مكّتنا دراسة الحالات بمدرسة الدكتورا بالمدرسة الوطنية للمهندسين بتونس من تجويد النتائج الحاصلة لاحتواء الأرشيف فيها على أكثر من 1000 أطروحة أجزت في 22 سنة (بين 1995 و2017)، مما مكّنا من تدقيق مؤشّرين هامّين النظام الوطني للدكتورا [ن.و.د]: وهما المدّة الفعلية للإنجاز، ونسبة تخلّي المسجّلين.

تحقيق وطنيّ في لجان الدكتورا

5. وضع التحقيق الوطنيّ من 27-04-2018 إلى 02-06-2018، على أكثر من 1000 عنوان إلكترونيّ بنسبة 40٪ من الأساتذة (أ.ت.ع) والمحاضرين (أ.م). ولم تكن نسبة 14٪ من الأجرّوبة متعلّقة مباشرة إلّا بـ 6٪ فقط من أ.ت.ع وأ.م، لكنّهم يتسبّبون إلى 40٪ من مجموع اللجان الوطنية، الممثّلة لـ 32٪ من الأساتذة المؤّطّرين، وـ 30٪ من الباحثين وـ 54٪ من الأطروحتات المناقشة في 2017 وحوالي 70٪ من الأطروحتات المذوقة بالإشراف.

تصدير

لقد مضى على تأسيس الجامعة التونسية ستين سنة ولم تنظم فيها الدراسات العليا أو ما يعرف بالمرحلة الثالثة إلا بعد أكثر من عقد على تأسيسها. وتطور هذا النظام بتعويض دكتورا المرحلة الثالثة ودكتورا الدولة بدكتورا موحدة، على غرار ما هو معمول به في أغلب الجامعات. وكان لارتفاع عدد الطلبة المطرد منذ تسعينات القرن الماضي تأثير في نوعية المواضيع المسجلة وفي طرق الإشراف والإعداد والمناقشة. ويمكن القول عموما إن نظام الدكتورا الممارس في جامعاتنا يحاول الاستجابة لمقتضيات وضعه متناقضة أحيانا أكثر مما يخضع لرؤيه عامة ولأهداف واضحة تأخذ بعين الاعتبار شروط البحث ومتطلباته البشرية والمادية، وتراعي في الآن نفسه حاجات الثقافة والاقتصاد في بلادنا.

على ضوء هذا الواقع ارتأى فريق من أعضاء المجمع التونسي للعلوم والآداب والفنون «بيت الحكم» أن يدرس الواقع العلمي بتونس، وانكب في مرحلة أولى على دراسة النظام الوطني للدكتورا. يقدم هذا التقرير أهداف هذه الدراسة ونتائجها، مما يتيح لأصحاب القرار ولكل المعنيين بالموضوع العناصر الأساسية التي يمكن أن تشكل القاعدة الصلبة والإطار المناسب لأي إصلاح من شأنه أن يدعم القيمة العلمية لأعلى شهادتنا الوطنية.

وإذ أسجل بكل الارتياب الاهتمام المشجع الذي لقيته هذه المبادرة من قبل عدد كبير من الأساتذة الجامعيين فإن مشاركة ثلاثة من الشخصيات الوطنية المشهود لها بالخبرة في تسيير دراسات الدكتورا وبالصرامة العلمية والاستقلالية الفكرية إلى جانب أعضاء المجمع ومسؤولين سامين مشرفين على البحث العلمي وعلى دراسات الدكتورا، تضفي على هذا التقرير مصداقية لا شك فيها وتجعل منه وثيقة ثمينة يعتد بها في المستقبل.

وإنني باسم المجمع لأثمن هذا العمل وأهني كل المشاركين فيه بنتائجها، وأخص بالذكر الأستاذ مصطفى بسباس الذي أشرف على كل المراحل التي مرّ بها المشروع وبذل مجهودا مشكورا في الوصول به إلى المستوى الراقي الذي بلغه هذا التقرير.

عبد المجيد الشرفي
رئيس المجمع التونسي للعلوم
والآداب والفنون «بيت الحكم»

فهرس الموارد

7 التصدير
9 التأليف

المجمع التونسي للعلوم والآداب والفنون
«بيت الحكمة»



دراسة في النّظام الوطني للدكتورا

التقرير النهائي لفريق العمل

تحت إشراف
مصطفى بسباس

فيفري 2019

